Programme de

pour les élections communales du 14 octobre 2018 à Flobecq

Introduction générale

Trop souvent, les élections, quelles qu'elles soient, sont l'occasion pour d'aucuns d'assouvir une ambition dont l'origine est essentiellement personnelle, une forme de reconnaissance sociale, une volonté de « conquérir le pouvoir » aussi. Ce faisant, on échappe totalement à l'essence même de la démocratie, qui, à l'inverse et selon son étymologie grecque, est un « *régime où ce sont les citoyens qui détiennent le pouvoir* ». Le pouvoir notamment d'élire leurs représentants, de le faire en toute connaissance de cause et sur la base d'un projet clair.

Avec le temps, ce « pouvoir » a heureusement pris la forme d'un « devoir » qui s'impose aux mandataires qui agissent pour compte de ceux qui les ont élus dans ce que l'on nomme une « démocratie représentative ». **Les mandataires sont donc élus pour mettre en œuvre un projet au service de leurs concitoyens**. Les mandataires ne sont ainsi que des citoyens, parmi d'autres, dans la cité. Au service des leurs et de celle-ci.

Flobecq Vivacité est totalement imprégnée de cette approche. Nul chez nous ne nourrit de quelconques ambitions personnelles. Nous sommes amoureux de notre village et nous voulons porter un projet pour lui assurer un avenir prometteur. Pour notre Commune et ses citoyens.

Cependant, pour définir un projet, un programme pour les 6 années à venir, il faut travailler et réfléchir. Il faut connaître le lieu dont on parle. Il faut en analyser les forces et les faiblesses. Ses besoins aussi. Nous l'avons fait.

L'équipe de **Flobecq Vivacité** s'est ainsi réunie à de nombreuses reprises pour analyser en profondeur notre Commune, sa situation et les défis qu'elle aura à relever. Pour s'imprégner aussi des besoins de sa population. Sans démagogie. Dans le respect de chacun et avec le souci de la responsabilité et de la bonne gestion des deniers publics. Notre équipe s'est aussi largement appuyée sur l'expérience considérable de ses mandataires sortants, en particulier, les membres du Collège, Véro., Gauthier, Daniel et Philippe.

Le Programme qui vous est présenté là est donc celui de **Flobecq Vivacité**, certes, mais c'est aussi le vôtre. Celui des flobecquois et de Flobecq. Il est porté par une équipe de candidats motivés par l'ambition qu'ils ont pour notre beau village. Nous vous invitons ici à découvrir leur travail…

Quelle est la situation de Flobecq aujourd'hui ?

1. PRESENTATION DE LA COMMUNE DE FLOBECQ

a. Introduction

La Commune de Flobecq est une entité unique, au sens où elle n'a pas subi les conséquences de la fusion des Communes de 1977. Elle a ainsi conservé son identité villageoise. Elle comptait au 1er janvier 2017, 3.426 habitants, dont 50,8% de femmes et, donc, 49,2% d'hommes, soit, avec une superficie totale de 2.300 hectares, une densité de population de 149 habitants/km^2. La moyenne en Wallonie est de 215 habitants/km^2…

Cette identité villageoise, la beauté de ses paysages, sa qualité de vie et sa densité de population en font un « petit paradis » qu'il faut préserver. Flobecq est aussi caractérisée par une très grande convivialité et un considérable esprit d'accueil.

Flobecq est également une Commune «*à facilités*» pour les néerlandophones et, à ce titre, pratique au quotidien et avec succès, la relation apaisée entre les deux grandes Communautés du Pays. Nombreuses sont ainsi les familles flobecquoises dont les origines, plus ou moins lointaines sont mixtes, wallonne et flamande. Pour peu que cette statistique ait un quelconque intérêt, notons que 15 % exactement de la population est «*administrativement*» néerlandophone et ce, au terme du choix des citoyens concernés, de disposer de documents d'identité en néerlandais.

Tout le monde est le bienvenu à Flobecq !

b. Données démographiques et socio-économiques[1]

La Commune de Flobecq compte 20,7 % de moins de 20 ans, 59.3 % de sa population a entre 20 et 65 ans et, le solde, 20 % de personnes de plus de 65 ans. Ce taux particulièrement élevé de «*plus de 65 ans*», s'explique non pas (seulement !) par l'air ambiant et ses vertus salutaires sur la longévité de notre population, mais par la présence sur le territoire, d'une maison de repos et de soins (ACIS, ancienne « Providence des Malades ») dont la fréquentation, par rapport à la population totale, influence significativement la statistique.

Il n'en demeure pas moins que cette population doit faire l'objet de notre particulière attention et que la qualité de la vie à Flobecq pourrait, néanmoins avoir une réelle influence sur les courbes démographiques[2]…

Notons également que Flobecq présente un taux de chômage de 14,6% (inférieure à la moyenne provinciale [Hainaut – 15,6 %] et légèrement supérieur à la moyenne régionale [Wallonie - 13,2 %]). Ce taux de chômage est donc assez bas mais il est aussi à mettre en perspective avec le fait que les entités rurales comme Flobecq ne génèrent pas beaucoup d'emplois par définition. Flobecq compte aussi 1065 travailleurs salariés ce qui représente 48% de la population entre 15 et 64 ans. La part des travailleurs salariés à Flobecq est supérieure à celle du Hainaut (41,2%) ainsi que celle de la Wallonie (41,8%) et équivalente à la Belgique : 47,5%. Il y a, par ailleurs, 392 travailleurs indépendants. Cela constitue une part des travailleurs indépendants bien plus importante qu'ailleurs (8,4% en Hainaut et 9,8% en Wallonie).

Enfin, le revenu médian par déclaration fiscale à Flobecq est de 23.767€[3] ce qui situe la Commune de Flobecq dans la moyenne régionale. Celui-ci est supérieur à celui du Hainaut (2.758€) et de la Wallonie (1.555 €). On compte aussi à Flobecq 65 entreprises assujetties à l'ONSS dont 86,2% appartiennent au secteur tertiaire[4] et emploient 785 travailleurs. Si

[1] Données HainautStat (www.hainautstat.be) - 2018

[2] L'espérance de vie à Flobecq est de, respectivement, 75,6 ans pour les hommes et 82,3 pour les femmes, très légèrement supérieure à celle du Hainaut (75,5 et 81,5).

[3] Données disponibles en 2014.

[4] Activités médico-sociales et sociales (10), restauration (6) et enseignement (6).

on crée un peu moins d'entreprises à Flobecq (6% de taux de création contre 9,2% en Hainaut), le taux de cessation est lui moins élevé (7,4% contre 8,2 en Hainaut). On crée moins, mais on crée mieux !

Terminons par ce qui est la caractéristique de notre Commune, son agriculture. En 2015, Flobecq comptait 20 exploitations agricoles pour une superficie proche des 1.000 hectares.

c. Données sociales, logement

Ramenée à la population de 18 à 64 ans, la part de bénéficiaires du RIS[5] à Flobecq s'élève à 1,7%. Elle est de 4,6% en Hainaut et 4,1% en Wallonie. Ce taux est donc particulièrement bas par rapport à la Province de Hainaut et à la Région wallonne, ce qui situe Flobecq parmi les Communes plutôt socialement favorisées de Wallonie. Mais ce qui ne signifie pas pour autant que les difficultés sociales n'existent pas et qu'il ne faut pas l'appréhender…

C'est ce que nous avons fait ! A Flobecq, chaque citoyen en difficulté est l'objet d'une attention spécifique de nos Services sociaux.

En 2016, Flobecq comptait 1.608 logements sur son territoire avec un parc immobilier plutôt ancien. Ainsi, plus de la moitié (59,3%) a été construit avant 1946. Ensuite, 11,2% des bâtiments ont été construits entre 1982 et 2001 et, enfin, 7% entre 2002 et 2011. Depuis 2011, 45 bâtiments ont été construits.

En 10 ans, le prix des maisons a particulièrement augmenté (+66%) tandis que le nombre de transactions a diminué (-10%). En 2014, il fallait 5,6 fois le revenu imposable annuel d'un ménage pour acquérir une maison ordinaire et 10,1 fois pour une villa. Cette pression immobilière est supérieure à celle du Hainaut et de la Wallonie.

Enfin, comme pour équilibrer cet état de fait, au 1er janvier 2016, 2,1% des ménages de Flobecq vivaient dans un logement public et Flobecq compte 65 logements publics gérés

[5] Revenu d'intégration sociale (revenu minimum octroyé aux personnes).

par la Société de logement l'habitat du Pays vert[6]. En 2018, l'aménagement de 7 appartements est prévu sur le site « Frères Gabreau ».

d. Services socio-médicaux à la population

Flobecq dispose d'un médecin généraliste pour 875 habitants, ce qui est plus favorable que la situation du Hainaut, en Wallonie ou en Belgique où on est plus généralement à 1 généraliste pour 1000 habitants. Tous les médecins recensés à l'INAMI sur Flobecq ont 50 ans ou plus.

En ce qui concerne la petite enfance, La Commune dispose de 28 places d'accueil dédiées aux enfants de 0 à 2,5 ans. Le taux de couverture s'élève ainsi à 39,7%, taux supérieur aux moyennes hennuyères et wallonne.

En ce qui concerne les aînés, Flobecq dispose d'une Maison de repos d'une capacité totale de 128 lits, ce qui, ramené à la population de 75 ans et plus, conduit à un taux de couverture de 37,3% largement supérieur aux autres régions du Pays.

[6] L'Habitat du Pays vert est la Société de logements sociaux de la région de Flobecq, Ellezelles, Lessines, Ath,… Nous en dépendons pour nos logements sociaux.

Enfin, en ce qui concerne les établissements scolaires, rappelons que la Commune dispose de 2 écoles dédiées à l'enseignement maternel et primaire. Au total, près de 400 élèves fréquentent les établissements flobecquois (tous ne sont pas du village) et la Commune compte 513 enfants en âge scolaire, avec 83 pour le maternel, 173 pour le primaire, 202 pour le secondaire et 55 pour le supérieur. Notons également à ce propos que 24,6% de la population de 18 ans et plus disposent, à Flobecq, d'un diplôme de l'enseignement supérieur, tandis que 10% ne dépasse pas le stade des études primaires et 3,5% ne possède aucun diplôme. Par comparaison, la Commune dispose d'un taux de diplômés de l'enseignement supérieur plus élevé qu'en Hainaut et équivalent à la Wallonie.

e. La situation financière locale

La situation financière de Flobecq est bonne. Elle est même excellente et ce, structurellement. Depuis 12 ans, en effet, nous affichons, certes avec des fluctuations, un boni général moyen de l'ordre d'un million d'€ sur un budget global de plus ou moins 3,5 millions d'€. Cette situation est très enviable, en particulier lorsqu'on constate les déficits qui apparaissent souvent ailleurs.

Si nous prenons les statistiques officielles de la Région wallonne[7], le boni à l'exercice propre (dépenses et recettes d'une année), il s'établit à 18,5€/habitant. A Flobecq, nous avons adopté un budget 2018 avec un boni de 90.100€, soit, 26,3 €/habitant, largement supérieur à la moyenne wallonne.

Si nous considérons maintenant le compte 2017 (le dernier disponible) et le boni général, il est de 1,168 millions d'€. Si nous avions été dans la moyenne wallonne, celui ne serait que de 287.784€[8]… Flobecq demeure donc une des Communes les mieux gérées de Wallonie et ce, malgré l'accroissement des charges[9] qui pèsent sur elle, à l'instar de toutes les autres.

Par ailleurs, et sans être un « paradis fiscal » Flobecq est néanmoins un Commune assez peu taxée. En tous les cas, sa fiscalité est stable puisqu'elle n'a pas changé depuis… 18 ans !

Avec un IPP à 8% et un additionnel au précompte immobilier à 2600, elle est en dessous de la moyenne provinciale et en dessous de ce qui est pratiqué dans les Communes voisines, de Ellezelles[10], Mont de l'Enclus, Lessines et Ath. Par contre, sa situation est moins avantageuse qu'à Frasnes mais pour une raison simple : Frasnes a réemprunté toute sa dette en 2001, ce qui, certes, réduit ses charges annuelles et lui permet de réduire sa fiscalité, mais fait porter sur les générations futures le poids des investissements qui seront eux, depuis longtemps amortis, voire obsolescents… (Selon certaines sources, l'endettement frasnois atteindrait 28 millions d'€).

[7] http://www.wallonie.be/sites/wallonie/files/publications/web_cahier_des_finances_locales_n3.pdf
[8] Le boni général moyen en Wallonie est de 84€/habitant (source identique).
[9] Police, Zones de secours, transferts, aide sociale, tax-shift du Gouvernement…
[10] IPP semblable et Pr.I. légèrement inférieur.

Commune	IPP	Précompte immobilier
Ath	*8,8 %*	*3.200*
Ellezelles	*8 %*	*2.450*
Flobecq	*8%*	*2.600*
Frasnes-Lez-Anvaing	*7%*	*2.600*
Lessines	*8,8%*	*2.800*

Tableau comparatif de la fiscalité régionale

f. L'endettement communal

La Commune de Flobecq, bien qu'ayant connu un climat d'investissements assez considérable, est caractérisée par un taux d'endettement relativement limité. Plus concrètement et sur les 12 années écoulées, près de 12 millions d'€ ont été investis dans les infrastructures communales : centre sportif, centre administratif, Parc communal, infrastructures culturelles, aménagements routiers, informatiques, lutte contre les inondations, matériel et charroi…

Nous avons récemment investi dans un nouveau Centre administratif qui servira aussi à l'accueil de logements ainsi que dans des infrastructures sportives (Parc communal). Nous privilégions donc également la « mixité » des investissements (Administration + logements). Nous avons également, depuis bientôt 6 ans, un Centre sportif dont l'impact en termes d'endettement est assez limité puisque plus de 75% de subsides ont été acquis[11].

Ainsi, nonobstant, ces investissements, lesquels contribuent d'ailleurs à la relance économique, le taux d'endettement de la Commune de Flobecq est très stable. L'encours est d'ailleurs en diminution et la charge annuelle s'établit à plus ou moins 500.000 €, soit 150 €/habitant, alors que la moyenne hennuyère est de 117 et wallonne de 118 €/habitant. Il faut toujours garder à l'esprit la taille de la Commune de Flobecq et l'impact relatif qu'un investissement semblable réalisé dans un Ville, a sur ses finances. En d'autres mots, un Centre sportif à Lessines ou à Flobecq coûte la même chose mais l'impact financier se concentre davantage dans le seconde que la première… On peut donc affirmer que nous avons une très belle maîtrise de la dette.

Commune	Dette à court terme par habitant (données 2016)
Ath	*211,20 €*
Ellezelles	*84,1 €*
Flobecq	*150,3 €*
Frasnes-Lez-Anvaing	*173,1 €*
Lessines	*126,1 €*

https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&theme_id=104&indicateur_id=811506&sel_niveau_catalogue=T&ordre=2

[11] Habituellement, ce taux est plus proche de 60´%...

g. La masse salariale

La masse salariale représente, à Flobecq, 341€/habitant alors qu'elle est en moyenne, en Hainaut de 495€/habitant et de 498€/habitant en Wallonie.

Nous parvenons donc à offrir à tous nos concitoyens des services semblables à ceux des autres Communes, mais avec une masse salariale bien moins importante qu'ailleurs. Il s'agit, incontestablement d'un paramètre important de la bonne gestion de la Commune.

2. Analyse « SWOT »

L'analyse « SWOT » est une technique largement utilisée dans le « management » des organisations publiques ou privées. Elle permet de définir une stratégie sur base d'un diagnostic réalisé sur base de l'examen des « *forces* », « *faiblesses* », « *opportunités* » et « *menaces* » de celle-ci.

C'est en mélangeant ces éléments que l'on peut définir ce qu'il y a lieu de faire et, ainsi, comment définir au mieux ses objectifs. On tient ainsi compte de ses forces et des opportunités, tout en palliant nos faiblesses et évitant les menaces.

Depuis quelques années, le Gouvernement wallon suggère aux Communes la préparation d'un véritable « Plan stratégique », assorti d'une planification des projets ainsi que d'une budgétisation de ceux-ci. La Commune de Flobecq a été une des premières communes de Wallonie à en disposer et ce, avant même que ceux-ci soient obligatoires[12].

La définition des objectifs stratégiques est donc la première chose à faire… Nous l'avons donc fait !

a. Objectifs stratégiques de la Commune de Flobecq

a. Satisfaire, toujours mieux, les besoins essentiels de sa population en termes de services (administratifs, sociaux, policiers…) et d'équipements collectifs (aménagement du territoire) ;
b. Soutenir le développement de la dynamique culturelle, associative et sportive ;

[12] http://www.flobecq.be/sites/flobecq/files/2018-01/Note%20de%20Politique%20g%C3%A9n%C3%A9rale%20de%20la%20Commune%202013_1.pdf

c. Contribuer au développement d'une « *identité flobecquoise* » fière de son village et ouverte aux autres ;
d. Elargir sa politique touristique (attractivité, balades, horeca, sports lents, verts…) ;
e. Contribuer au maintien de sa vocation rurale et agricole ainsi que promouvoir les initiatives en faveur de l'environnement et du développement durable ;
f. S'inscrire dans une démarche de « ***Eco-Smart-City*** » afin que notre Commune rurale puisse bénéficier au mieux des avancées technologiques ;
g. Promouvoir un développement économique adapté à une petite commune comme Flobecq (artisanat, HoReCa, petit commerce, services, …).

b. Analyse SWOT proprement dite

Les « Forces » de Flobecq

- Sa convivialité ;
- Sa qualité de vie ;
- La beauté de ses paysages, de son environnement ;
- La taille relative de son territoire et son nombre d'habitants ;
- Les qualités de ses habitants dans divers domaines (culture, enseignement, université, artisanat, agriculture, indépendants …) ;
- Le folklore et la culture locale (Antoniades, St-Christophe, Ducasse de la Gare, les Géants et les jeunes qui s'en occupent…) et la présence de jeunes pour faire vivre ce patrimoine immatériel ;
- La présence de deux écoles primaires ;
- La présence d'institutions d'accueil de personnes âgées, d'enfants et de personnes handicapées ;
- La présence d'un très beau patrimoine (église, forêts, site de la Houppe, bâtiments et chapelles remarquables, …) ;
- La présence d'entreprises à forte intensité de main d'œuvre (Dherte, Transports Geenens, Providence des malades, …) ;
- La présence de belles infrastructures sportives (Tennis, Centre omnisport, RUS, Parc communal, …) et culturelles (salle de spectacles, Résidence d'artistes, bibliothèque, …) ;
- La qualité de la politique et des initiatives en matière sociale (taxi-social, vesti-boutique, Initiative locale d'accueil (ILA), Agence immobilière, sociale, Maison de l'emploi, accueil personnalisé des citoyens les plus faibles…) ;
- Le statut de « *Commune à facilité* » permettant la mixité culturelle et linguistique.

Les « Faiblesses » de Flobecq

- La taille de la Commune
- La faiblesse relative de son offre d'infrastructures culturelles permanente et de production artistique propre ;
- La mobilité difficile en milieu rural (transport en commun);
- Les marges de manœuvre budgétaires relativement limitées (assiette fiscale réduite) eu égard aux charges qui s'imposent aux Communes et en particulier, les transferts de charge des autres niveaux de pouvoir ;
- L'insuffisance (actuelle) du développement touristique de la Houppe.

Les « Opportunités » de Flobecq

- La dynamique propre à sa population et de son Associatif, ;
- La fierté des flobecquois et leur volonté de protéger et développer leur village ;
- L'existence d'une très belle infrastructure sportive pour le développement du sport dans la région et des capacités d'extensions ;
- La disponibilité de bâtiments dans le centre du village susceptibles d'être transformés en logements, en bâtiments à usage collectif, ou autre ;
- Sa réputation en matière de plantes médicinales et la présence de la Maison des Plantes médicinales ;
- La présence forte d'une population néerlandophone et la diversité culturelle à laquelle elle conduit ;
- La présence d'un tissu associatif très dynamique (Commission du patrimoine, « les géants se réveillent », les Gilles de Flobecq, Le Comité de la Procession, La Résidence d'Artistes, ses artistes et groupements culturels (troupes de théâtre, danse…) …) et son « Forum des Associations flobecquoises » ;
- La présence d'une bibliothèque, d'une crèche, d'une Maison de village polyvalente et d'une salle de spectacle ;
- La présence de commerces de proximité, de cafés et restaurants et de moyenne distribution ;
- La possibilité de valoriser son développement via la beauté de ses paysages et son intégration dans un Parc naturel, tout en en contrôlant le développement ;
- La présence de sites de fouilles archéologiques ;
- La réhabilitation et la revitalisation du site de la Houppe et les possibilités en termes de développement touristique qu'elles offrent ;
- La possibilité qu'offre le nouveau Code d'urbanisme d'interagir sur l'aménagement du territoire (CoDT – Code du développement territorial) ;

b. Les « Menaces » qui pèsent sur Flobecq

- Le fait de devenir une cité « dortoir » ;
- Le désintérêt possible des « néo-flobecquois » pour le développement de la dynamique culturelle et associative locale ;
- Le risque d'urbanisation excessive des accès aux hameaux et noyaux d'habitat (enrubannage et privatisation du paysage) ;
- Les querelles linguistiques et/ou communautaires et/ou politiques ;
- La réduction des activités agricoles et du nombre d'agriculteurs ;
- La disparition d'activités commerciales ;
- La fragilisation progressive du tourisme à la Houppe ;
- Le prix de l'immobilier et la faiblesse de l'offre en logements moyens et sociaux, en particulier pour les jeunes ;

c. Analyse du diagnostic

On le voit d'emblée, les opportunités et les forces sont, quantitativement, plus importantes que les faiblesses et les menaces. Certes la quantité n'est pas tout et certaines faiblesses ou menaces sont en effet redoutables mais nous avons en main les moyens d'atteindre les objectifs que nous avons identifiés.

Ce diagnostic ouvre aussi la possibilité de construire un projet d'avenir pour notre Village. Un projet qui soit désirable, enthousiasmant et qui permette d'offrir à ses habitants la possibilité d'y être heureux et d'en être fiers.

3. Description des Projets

1. Gestion locale, démocratie et citoyenneté

TABLE des MATIERES

- Renforcer la démocratie locale et la citoyenneté
- Répondre au mieux aux besoins des citoyens
- Assurer aux Communes les moyens budgétaires suffisants
- Optimaliser la gestion communale

1.1. Renforcer la démocratie locale et la citoyenneté

Aujourd'hui, la démocratie a besoin d'un nouveau souffle, d'un nouveau modèle, qui fasse davantage participer les citoyens, renforce le rôle des élus directs, promeuve l'égalité, fasse de la transparence et de la probité, des réalités véritables.

Si les études démontrent que les communes et les élus locaux sont généralement moins touchés par la crise de confiance entre les citoyens et leurs représentants, il n'empêche que la démocratie locale a besoin d'un nouveau souffle, d'une nouvelle dynamique, notamment à travers davantage de démocratie participative et un renforcement de la citoyenneté. A travers **Flobecq Vivacité**, la Commune de Flobecq veut s'y engage.

A cette fin, **Flobecq Vivacité** propose de :

- Mettre en place au sein du Conseil communal une commission citoyenne composée de citoyens volontaires et représentatifs de la population. **Celle-ci serait chargée de débattre périodiquement de thématiques qui concernent la commune. Les conclusions de la commission intégreront les avis minoritaires et seront transmises au Conseil communal qui sera chargé de les examiner puis de les mettre en œuvre ou de justifier leur rejet.** Cette Commission travaillera en parfaite collaboration avec la Commission locale de développement rural[13].

- Renforcer[14] le rôle des conseils consultatifs thématiques (enfants, jeunes, ainés, agriculteurs, etc.), afin de permettre aux élus d'acquérir une connaissance fine des besoins de la population et aux citoyens participants d'expérimenter la démocratie représentative et d'exprimer leurs demandes.

- Charger une Commission citoyenne de suivi du Plan stratégique transversal. Ce plan, adopté par chaque commune wallonne et donc, la Commune de Flobecq, en début de mandature et qui inclut une information et une consultation des citoyens, permet une planification et une évaluation des politiques communales ; Ce travail se fera également en bonne intelligence avec la Commission locale de développement rural.

[13] Commission chargée d'élaborer le Programme communal de développement rural de Flobecq.

[14] Le cas échéant, créer ou recréer.

- Promouvoir la possibilité qu'à déjà chaque citoyen à Flobecq de formuler directement auprès du conseil communal des propositions réglementaires en les motivant ainsi que des amendements aux projets en cours.

- Investir dans « l'éducation citoyenne » et la lutte contre le racisme, le sexisme et le populisme en soutenant ou en initiant des actions, pérennes ou ponctuelles, en ce sens. Un « guide local de la citoyenneté », expliquera la démocratie locale et les droits et devoirs des citoyens dans la commune.

- Organiser de façon régulière des forums démocratiques réunissant les élus et les citoyens, afin de débattre directement des thématiques communales, sous forme de réunions de quartiers.

- Mettre en place un baromètre périodique de satisfaction et des attentes des usagers des services communaux, dans le but d'améliorer la qualité du service au citoyen.

- Mettre en place des bureaux de vote dans la maison de repos[15] et les autres institutions, afin de garantir aux personnes ne pouvant pas se déplacer l'exercice de leurs droits démocratiques fondamentaux.

- Faire de la démocratie participative et de la citoyenneté une compétence scabinale à part entière. L'échevin en charge veillera à développer la démocratie participative, tant par de nouvelles mesures qu'en faisant connaître ce qui existe déjà comme le droit d'interpellation du collège ou la consultation populaire, et à prendre des initiatives en vue de renforcer la citoyenneté. La Commune de Flobecq aura recours, à cette fin, aux technologies contemporaines liées au « smart city ».

- Exercer à titre gratuit les mandats dérivés[16] qui constituent le prolongement d'un mandat exécutif communal (Echevin, Bourgmestre, Président de CPAS). En cas d'absence répétée et injustifiée d'un mandataire aux réunions de l'organisme parapublic où il siège, il pourra être démis de son mandat dérivé.

- Continuer à assurer la plus grande transparence possible des actes communaux (règlement de police, dispositions réglementaires…) et une large diffusion des séances du conseil communal, par tous les moyens disponibles (streaming, réseaux sociaux, bulletin communal, ...).

- Créer des valves électroniques sur la Place afin d'informer des différentes festivités dans la Commune.

- Proposer des permanences « écrivains publiques » (courrier administratif, réponse huissier, avocats, notaire, …).

[15] Nous avons déjà suggéré cette proposition à la providence » (ACIS) qui a refusé…

[16] Structure dans lesquelles les élus siègent au titre de leur fonction exécutive (Echevin, Bourgmestre…)

1.2. Répondre au mieux aux besoins de citoyens et des usagers des services communaux

La commune est un Service public de proximité qui joue un rôle essentiel dans le développement des territoires et de la cohésion sociale. Plus que jamais, des communes modernes doivent être au service des citoyens et des usagers en étant ouvertes, transparentes et accessibles.

Flobecq Vivacité propose de :

- Penser l'organisation du Service public local en fonction des besoins et des attentes des usagers. Les heures d'ouverture au public seront adaptées aux besoins des citoyens (en prévoyant une ouverture à des heures décalées[17] – samedi matin), comme c'est déjà le cas. Flobecq veillera aussi à garantir l'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite et l'accessibilité des services à toute personne porteuse d'un handicap. Si besoin, les personnes à mobilité réduite seront accompagnées par un « Handicontact ».

- Amplifier le travail d'accessibilité et de lisibilité des formulaires et documents administratifs ainsi que les efforts en matière de simplification administrative, en développant une véritable politique en faveur de « l'e-commune ». Flobecq a déjà beaucoup fait en la matière. Elle veillera à amplifier au maximum les démarches administratives en ligne, en veillant, cependant à ne pas creuser la « fracture numérique » chez les générations plus anciennes.

- Mener une réflexion sur l'accès aux droits qui dépendent de la Commune (allocations sociales, primes locales, réduction de taxes, etc.) afin de les rendre automatique, notamment pour les personnes précarisées qui sont dans les conditions d'octroi de certains droits mais n'y font pas appel par ignorance, méconnaissance ou gêne.

1.3. Assurer aux pouvoirs locaux des moyens budgétaires suffisants pour remplir leurs missions et répondre aux besoins de la population

La situation financière de nombreux pouvoirs locaux est aujourd'hui extrêmement difficile. Les charges qui pèsent sur eux sont de plus en plus importantes et ne sont pas ou peu compensées par les autorités responsables. Ainsi, on peut citer les charges supplémentaires qui pèsent sur les CPAS, le sous-financement des zones de secours et des zones de police ou encore la réforme des pensions des agents locaux décidée par le Gouvernement fédéral et qui va constituer un poids exponentiel sur les finances locales.

Par ailleurs, le *tax shift* prive les communes d'une recette fiscale importante et qui va aller croissant, sans que le Gouvernement fédéral ne compense l'impact de cette décision sur les finances locales. Malgré la timide reprise économique, les perspectives des finances locales sont préoccupantes et ce, même si Flobecq peut s'enorgueillir d'une très bonne situation financière, alors même que les règles budgétaires applicables aux communes leur imposent une gestion rigoureuse et une baisse des dépenses[18].

Si une partie des solutions aux problèmes des finances locales est à rechercher au niveau même de la commune, il est avant tout nécessaire que les autres niveaux de pouvoir assument la juste part de

[17] Eventuellement sur rendez-vous

[18] La Commune de Flobecq affiche ainsi un boni comptable de plus d'un million deux cent mille € avec un budget annuel global de l'ordre de trois millions et demi d'€ !

l'impact de leurs décisions sur les pouvoirs locaux. Dans ce cadre, **Flobecq Vivacité** plaide pour le respect absolu du principe de neutralité budgétaire des décisions des autres niveaux de pouvoir sur les finances locales. En d'autres termes, toute nouvelle décision régionale, communautaire ou fédérale ayant un impact sur les finances locales devra être compensée. Flobecq a, notamment, subit de plein fouet en 2015, les reports de tranches de l'IPP, pourtant dues et les effets du « *tax-shift* », qui donne aux citoyens d'une main et leur reprend de l'autre.

Flobecq Vivacité s'efforcera d'interpeller les différents Gouvernements concernés et l'Union des Villes et Communes de Wallonie afin de :

- Conserver les budgets consacrés aux plans communaux de développement rural ainsi qu'à la rénovation et à la revitalisation « rurbaines »[19].

- S'assurer du financement adéquat des zones de police par le gouvernement fédéral afin de tenir compte de l'évolution des réalités territoriales, démographiques et sociales depuis la mise en œuvre de la réforme des polices. Ce financement devra également tenir compte des nouvelles missions confiées aux polices locales par la police fédérale.

- Respecter la règle de financement des zones de secours à 50%-50% entre l'Etat fédéral les pouvoirs locaux et le transfert de la gestion et du financement de celles-ci aux Provinces.

- S'assurer d'un financement juste et équitable des CPAS et promouvoir la prise en charge intégrale du revenu d'intégration par l'Etat fédéral. Les CPAS doivent faire face à un nombre accru de demandes à la suite de la politique d'exclusion du chômage du gouvernement fédéral (MR-NVA) et de l'augmentation des emplois précaires encouragée par le même gouvernement, qui ont entrainé une augmentation de la précarité et de la pauvreté.

- Exiger du Gouvernement fédéral avec l'appui de l'UVCW de la compensation intégrale des pertes de recettes liées au *tax shift*, sans impact sur le citoyen.

- Pérenniser et amplifier le système d'avances des recettes de l'impôt des personnes physiques qui reviennent aux communes afin de rendre ces recettes plus prévisibles, plus constantes et non soumises au rythme d'enrôlement décidé par le Gouvernement fédéral. La Commune de Flobecq a perdu 25% de ses recettes en 2015 suite à une décision de cette nature.

Les investissements réalisés par les pouvoirs locaux dans de nombreux domaines comme la mobilité, l'enfance, l'enseignement, le vieillissement, les infrastructures sportives et culturelles, etc., sont des investissements essentiels au bien-être et à la cohésion sociale. Ils représentent également un impact positif sur l'économie en octroyant des marchés aux entreprises et sont donc source de création d'emplois et de richesses. Lorsque les Communes disposent de moyens, comme c'est le cas à Flobecq, il ne faut pas les contraindre ou leur empêcher d'investir.

Sur base de ce constat, **Flobecq Vivacité** propose également d'interpeller les autorités compétentes afin de :

- Indexer les montants du financement régional des investissements locaux.

[19] Contraction entre « urbain » et « rural ». Vocale mieux adapté à la situation d'une Commune comme Flobecq.

- Promouvoir les clauses sociales et environnementales dans les cahiers des charges des marchés publics, afin de lutter contre le dumping social et de limiter l'impact environnemental des investissements. A cet égard, les pouvoirs locaux favoriseront les circuits courts et l'économie circulaire dans leurs achats.

1.4. Optimaliser la gestion communale

Dans un contexte budgétaire extrêmement tendu pour de nombreux pouvoirs locaux et alors qu'il leur est régulièrement demandé de « *faire plus avec moins* », les communes doivent plus que jamais adopter une gestion moderne, dynamique, rigoureuse, efficace et recentrée sur leurs missions de base. C'est ce que fait Flobecq depuis de nombreuses années. Elle a d'ailleurs été considérée comme « la Commune la mieux gérée de Wallonie » en 2005[20]. A cet effet, la transversalité des politiques, le décloisonnement des Services, les synergies communales et supra communales, la réduction des coûts de fonctionnement doivent être des objectifs de la mandature à venir. Nous l'avons notamment entre le CPAS, la Commune et divers Services en faveur de l'emploi et de la cohésion sociale, regroupés rue Frères Gabreau. **Nous avons, par exemple décidé à Flobecq de ne pas désigner de DG pour le CPAS et de demander au DG Communal de mener les deux missions de front. Cette politique nous a permis d'économiser 240.000€/6ans. A noter que nous n'avons pas désigné le 3ième Echevin auquel nous avions droit ce qui représente, sur une législature, 340.000 €. Au total, notre seul mode de gestion permet d'économiser aux flobecquois près de 600.000€ soit, 100.000€/an**.

A cet égard, **Flobecq Vivacité** propose de :

- Placer le plan stratégique transversal au cœur de la gestion locale. Le plan stratégique transversal est un outil de gouvernance par lequel la commune définit en début de législature des axes stratégiques, qu'elle décline alors en objectifs opérationnels qui sont priorisés. Des actions sont déterminées pour atteindre ces objectifs et les ressources, humaines et financières, sont planifiées. Cela permet à l'entité locale une plus grande efficacité et une utilisation optimale de ses ressources. Cela permet aussi de créer de véritables « Tableau de bord » de la gestion et des projets communaux.

- Mettre en place, via le plan stratégique transversal, les outils de pilotage budgétaire et financier nécessaires à une planification pluriannuelle optimale et à l'utilisation efficiente et transparente des deniers publics (voir Appli Hapy[21] développée par la Commune de Flobecq et l'entreprise tournaisienne BizzDev).

- Renforcer la complémentarité entre les Services et favoriser les économies d'échelle. Les synergies seront étendues aux organismes para-locaux (asbl) et aux organismes subventionnés par la commune, comme les fabriques d'église, le Centre sportif, la crèche ou les zones de police et de secours.

- Valoriser autant que faire se peut le travail des agents communaux (administration et ouvriers) dans leurs activités quotidiennes.

[20] https://www.regards-economiques.be/images/reco-pdf/reco_44.pdf
[21] Hapy est une application permettant des simulations de scenarii budgétaires et d'en prévoir les impacts à long terme.

- Développer les services communs à l'échelle supra communale (deux communes ou plus) afin de créer des économies d'échelle, de monter des projets qui ne pourraient voir le jour si une commune était seule à le financer et d'améliorer la cohérence des politiques et des services aux citoyens. Flobecq a déjà initié de semblables projets en matière sportive (Ellezelles, Lessines), culturelle (Parc Naturel, Lessines) et de travaux (Ellezelles, Lessines).

- Adopter une gestion des ressources humaines souple, efficace et adaptées aux réalités locales, en conjuguant qualité du service et respect des agents. Les autorités communales favoriseront la statutarisation du personnel, continueront à appliquer des procédures objectives de recrutement et de promotion des agents, investiront dans la formation du personnel et reconnaitront l'expérience acquise à travers le processus de « *valorisation des compétences* ».

- Engager, dans le respect de la concertation sociale, les pouvoirs locaux dans la voie de la réduction du temps de travail, avec embauche compensatoire. La mesure concernera en priorité et dans un premier temps les travailleurs de plus de 60 ans qui exercent un métier pénible. Flobecq a déjà beaucoup fait en la matière, mais il faudrait poursuivre.

- Renforcer la formation continue du personnel dans le but d'améliorer le service aux citoyens et de permettre aux agents de progresser dans leur carrière. Cette démarche est également coutumière à Flobecq. Il faut néanmoins continuer.

- Renforcer la présence de personnes en situation de handicap au sein du personnel communal.

- Soutenir la mutualisation des investissements nécessaires à la mise en ordre des pouvoirs locaux en ce qui concerne le nouveau règlement européen sur la protection des données.

- En outre, nous aménagerons la signalétique (interne et externe) des Services communaux et, en particulier, du nouveau Centre administratif.

2. Ecologie sociale et locale

TABLE DES MATIERES

- Les communes, moteurs de l'écologie sociale
- L'aménagement du territoire
- Le logement
- L'énergie et le climat
- Environnement et qualité du cadre de vie
    a. Propreté et embellissement de l'espace public
    b. Nature et biodiversité
    c. Gestion des déchets
- Mobilité
- Ruralité et agriculture
    a. Attractivité économique des communes rurales
    b. Renforcer l'offre de services en milieu rural
    c. Garantir le respect de l'environnement dans nos campagnes
    d. Soutenir une agriculture inclusive et durable

2.1. Les communes « moteurs » de l'écologie sociale

Le terrain local est primordial pour ancrer l'écologie sociale dans notre société et impliquer les citoyens. En tant qu'acteur public, les communes doivent montrer l'exemple dans une volonté de développement durable.

C'est pourquoi **Flobecq Vivacité** propose de :

- Poursuivre la stratégie de développement durable à l'échelon communal (du type Agenda 21 local prôné par les Nations-Unies), de manière à faire le point sur les initiatives déjà prises et déterminer celles qui restent utiles à prendre.

- Garantir la cohérence entre cette stratégie et les divers plans ou projets (supra)communaux voire les regrouper (projet de développement territorial, stratégie énergétique, programme stratégique transversal communal, plan communal de mobilité, plan communal de développement de la nature, plan communal de développement rural, etc.).

- Réaliser/actualiser le cadastre énergétique des bâtiments publics communaux (en ce compris les logements publics et les bâtiments scolaires) et, le cas échéant, mettre en œuvre un plan d'investissement pour les rénover, les isoler et y déployer des unités de production d'énergie renouvelable voire des réseaux de chaleur. Flobecq s'est montré pionnière en la matière, mais il ne faudrait pas s'endormir sur ses lauriers…

- Développer une comptabilité et une gestion énergétique dans les bâtiments communaux pour identifier les bâtiments qui consomment trop et éviter les gaspillages.

- Améliorer la gestion de l'éclairage public, en collaboration avec le gestionnaire de réseau de distribution, pour réduire la consommation et en renforcer l'esthétique ainsi que le sentiment

de sécurité. A cet égard, grâce au projet pilote « Omniflow », mené en partenariat avec ORES, la Commune de Flobecq s'est également positionnée comme pionnière en présentant les premiers éclairages autonomes en Belgique… des éclairages qui sont également « beaux » (esthétiques).

- Encourager les employés communaux et les visiteurs de l'administration communale locale à utiliser la marche, le vélo, les transports publics et les modes partagés. Rappelons que la Commune de Flobecq a acquis des vélos électriques à cette fin. Nous avons l'intention de les louer aux Flobecquois et touristes qui le souhaitent.

- Gérer le parc automobile communal, en intégrant les autres moyens de transport, de façon à réduire le nombre de véhicules, à promouvoir la mobilité partagée, et à favoriser les véhicules qui sont les plus respectueux de l'environnement.

- Soutenir les produits et services les plus respectueux des critères sociaux[22], éthiques, de santé[23] et environnementaux, tout au long de leur cycle de vie ainsi que les produits de saison et issus des circuits courts, et les produits recyclés (économie circulaire), via notamment les marchés publics et la politique d'achat communale (achats de fournitures, travaux routiers, etc.).

- Encourager la mise en place de (nouvelles[24]) bornes électriques et de bornes au CNG (*Compressed Natural Gas*) dans des lieux facilement accessibles aux citoyens. Flobecq a déjà installé ce type de bornes, mais il faut amplifier leur déploiement.

- Réduire la quantité de déchets produits, consommer moins d'eau et lutter contre le gaspillage alimentaire dans les bâtiments publics et les écoles (stimuler les directions et P.O.).

- Instaurer des journées à thème dans la commune en visant en particulier les écoles (sur l'énergie, l'eau, l'alimentation, le climat, l'environnement, les déchets, etc.) pour conscientiser les enfants (et par ricochet leurs parents) et apprendre les trucs et astuces pour consommer autrement. Le Conseil Communal des enfants de Flobecq y sera étroitement associé.

- Stimuler la biodiversité dans les propriétés communales (plantations, toitures et façades vertes, ruches, nichoirs, haies, mares, etc.). Là aussi, Flobecq est très active, mais il y a toujours à faire en cette matière.

- Trouver de nouvelles alternatives écologiques pour maintenir la Commune propre et respecter les hommes qui y travaillent. Flobecq a déjà totalement supprimé l'usage des pesticides dans les espaces verts communaux (et bords de voiries) et a veillé à ne pas rendre le travail des ouvriers communaux plus pénible en usant de techniques alternatives.

- Créer un « Guichet communal de l'énergie » qui ressemblerait une centrale d'achats (bois, pellets, lampes éco, mazout, …), un service de conseils, voire d'intermédiation et qui étudierait la possibilité d'installer des pompes de bio-carburants gérées de manière collaborative.

[22] Cela vise par exemple le respect des conditions de travail et du droit du travail lors.

[23] Cela concerne par exemple l'interdiction des pesticides, perturbateurs endocriniens et nanomatériaux dangereux pour la santé.

[24] Flobecq a été une des premières Communes à mettre des bornes électriques dans le village avec le concours d'ORES.

- Adapter les horaires du cimetière en été. Le cimetière ferme à 19h été comme hiver. Etant donné qu'il fait clair beaucoup plus tard en été, on pourrait le laisser ouvert jusqu'au moins 20h.

- Créer un container organique en partenariat avec Ipalle accessible à toute la population.

- Adapter les poubelles au système de tri des déchets et y insérer des cendriers.

- Renouveler les inscriptions explicatives des différents arbres au parc (certaines sont illisibles ou cassées).

- Créer un barbecue au parc, en connexion avec le « club-house » récemment aménagé.

- Consacrer un endroit du parc aux chiens ou proposer des sacs pour ramassage des excréments.

2.2. Aménagement du territoire et urbanisme

Dans le cadre du projet d'écologie sociale porté par **Flobecq Vivacité**, le développement du territoire vise à améliorer la qualité de vie des habitants, à réduire l'empreinte environnementale des activités humaines, à créer des emplois et des activités locales, à favoriser les liens sociaux et à se réapproprier l'espace public. **Il s'agit aussi de préserver la spécificité de Flobecq et, en particulier, la qualité de son paysage**. Cette approche écosociale combat les fractures géographiques et les inégalités liées à la configuration du territoire, en s'appuyant, entre autres, sur les politiques de rénovation urbaine et de développement rural. Elle tient également compte des impacts liés au réchauffement climatique et à l'évolution démographique, et veille à utiliser les ressources (naturelles) disponibles avec parcimonie.

Les communes ont un rôle fondamental à jouer pour concrétiser ces objectifs, tout en s'inscrivant dans une vision régionale et interrégionale cohérente, notamment, celle du Parc naturel du Pays des Collines. Il s'agit de tirer le meilleur parti des spécificités et potentialités de chaque territoire. Il est également important de développer la supracommunalité, afin de mettre en commun les forces de chaque commune, de façon solidaire et équitable.

Les communes doivent également permettre une participation active de leurs habitants et de leurs forces vives. Ceux-ci doivent pouvoir contribuer à la conception et la réalisation des projets d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Les projets structurants de la commune seront ainsi plus largement appuyés par la population.

Pour atteindre ces objectifs, **Flobecq Vivacité** propose de :

- Mettre en œuvre un projet de développement territorial pour la commune Flobecq en intégrant l'ensemble des politiques publiques et en impliquant toutes les forces vives.

- Réduire significativement l'étalement urbain en diminuant le nombre de surfaces urbanisables, en densifiant le bâti existant – dans le respect de la qualité de vie des habitants et des caractéristiques du quartier – en réaménageant en priorité les friches et les quartiers dégradés, et en utilisant pour le surplus les zones non bâties entourées de terrains bâtis (les « dents creuses »).

- Limiter les nouvelles constructions dans les accès aux hameaux. Notre Commune a atteint un nombre d'habitants de l'ordre de 3.600, lequel se stabilise depuis quelques années. Dans ce contexte, notre volonté est, désormais, de limiter autant que faire se peut, l'enrubannage des voies d'accès aux hameaux et, sa conséquence, la disparition des paysages des Collines. Il faut concentrer l'habitant là où il existe et encourager la rénovation du bâti existant. Plus l'accroître. Si nous poursuivions sur la voie empruntée jadis, c'est-à-dire d'accroître l'attractivité de la Commune et donc, son urbanisation, laquelle se justifiait à son époque, nous perdrions notre spécificité, à savoir, la beauté de nos paysages qui seraient enfermés derrière des bâtisses et, par conséquent, privatisés.

- Co-construire les projets urbanistiques en associant les pouvoirs publics, les maîtres d'œuvre et les futurs utilisateurs de l'espace en question.

- Réserver un budget participatif pour l'amélioration des espaces publics de proximité.

- Renforcer l'accessibilité du Service d'urbanisme et encourager la Commune dans son rôle de conseil en urbanisme. Elaborer, en sus des conseils délivrés par les employés communaux, un guide en matière d'urbanisme.

- Créer un vade-mecum communal qui reprenne les principales formalités urbanistiques, afin que les citoyens et les porteurs de projets puissent comprendre les démarches à entreprendre et les règles à suivre pour faire aboutir leur dossier, a fortiori, depuis le nouveau CoDeT.

- Promouvoir la qualité architecturale des espaces et bâtiments publics ainsi que des constructions privées, via les outils d'urbanisme, les marchés publics et les permis. Etablir, dans ce but, une concertation avec la Cellule du Parc Naturel du Pays des Collines.

- Veiller à la bonne coordination et à l'exécution rapide des chantiers de travaux publics, en coordination avec la Région le cas échéant. Poursuivre, **voire améliorer encore, l'information des riverains, commerçants et autres personnes concernées**.

2.3. Logement

Le droit au logement constitue un droit fondamental qu'il convient de défendre et de renforcer à tous les niveaux de pouvoir. Un logement accessible et de bonne qualité constitue le premier levier de l'émancipation sociale. Il s'agit d'un enjeu majeur de la transition éco-sociale et de la lutte contre les inégalités. Dans notre Commune de Flobecq, la question prend aussi un tour particulier concernant les jeunes qui, eu égard au prix de l'immobilier, ont de grandes difficultés à trouver un logement pour se lancer dans la vie.

La commune a un rôle majeur à jouer dans la mise en œuvre d'un véritable droit inconditionnel au logement. Au travers des outils dont elle dispose, la Commune est à la fois le bras armé de la politique régionale du logement et un véritable moteur de sa promotion au niveau local. La Commune donne ainsi des impulsions en matière de construction de logements neufs, de localisation et de qualité du bâti, de mixité sociale et fonctionnelle de l'habitat, de protection des citoyens les plus vulnérables, etc.

Afin de répondre à ces défis, la commune de Flobecq facilitera, dans le cadre de sa politique d'urbanisme, les constructions neuves, dans les hameaux et le centre du village et les rénovations d'envergure, en veillant donc à densifier les « noyaux d'habitat » pour éviter l'étalement « rurbain ».

En outre, **Flobecq Vivacité propose** de :

- Construire et rénover davantage de logements publics, principalement sociaux, selon les meilleures normes environnementales et énergétiques, en prévoyant suffisamment de logements adaptés ou adaptables aux personnes à mobilité réduite et aux ainés. Le logement public constitue une réponse aux défis qui sont ceux de notre population. Il s'agit pour les autorités communales, non seulement, de répondre à la demande en logements publics de la part de ménages à revenus modestes ou moyens mais également de faire baisser la demande de logements privés qui fait monter les prix des loyers.

- Mettre en œuvre des opérations de revitalisation urbaine, en collaboration avec des opérateurs privés, en vue de rénover le bâti existant, de densifier les noyaux d'habitat et d'améliorer la mixité sociale (en créant des logements tant locatifs qu'acquisitifs). Il s'agira de refaire des opérations semblables à celles menées à la Crète et, bientôt, sur le site de l'ancienne Brasserie Loix (arrière Parc communal – rue Hanaise).

- Convier les promoteurs immobiliers, via la Commune ou tout organisme public qui en dépend, à mettre en vente ou en location, à des prix conventionnés, au minimum 10% des logements qu'ils réalisent dans les grands projets de construction ou de rénovation, via les charges d'urbanisme. A cette fin, une « charte de la mixité sociale » sera élaborée entre la commune de Flobecq et les promoteurs immobiliers.

- Développer, en collaboration avec notre Agence immobilière sociale (nous en avons une avec Ath et Lessines), la prise en gestion de logements privés ou tout mécanisme de conventionnement permettant d'encadrer le loyer et la qualité du logement.

- Remettre sur le marché les logements inoccupés à travers, d'une part, le mécanisme de réquisition et d'autre part, une taxation dissuasive incitant les propriétaires de biens laissés à l'abandon à mettre leur bien en vente ou en location.

- Développer les projets de logements qui permettent le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie, comme les résidences-services. Les sociétés de logement de service public développeront également, éventuellement en lien avec les CPAS, des services à destination de leurs locataires en perte d'autonomie comme la fourniture de repas ou la mise à disposition d'aides familiales.

    - Réfléchir à un système incitatif (primes…) visant à promouvoir la rénovation de maisons afin qu'elles fussent mises en location.

    - Tout projet de construction d'envergure, public et privé, inclura un nombre minimal de logements adaptés aux personnes à mobilité réduite.

    - Promouvoir, enfin, le logement moyen comme tremplin « intergénérationnel », c'est-à-dire visant à une plus grande mixité d'âges afin de permettre de l'entraide et des visions nouvelles dans la société.

2.4. Energie et climat

Garantir l'accès de chacun à l'énergie est un objectif essentiel de l'écologie sociale porté par **Flobecq Vivacité**. Les inégalités liées à l'énergie doivent être gommées pour améliorer la qualité de vie des citoyens. L'exploitation sans retenue des énergies fossiles joue également un rôle déterminant dans la dégradation de l'environnement et le réchauffement climatique, que nous devons combattre, partout, en ce compris au niveau communal.

Nous avons concrètement abordé cette question à travers, notamment, notre projet d'équipement de panneaux photovoltaïques qui permet de répondre à des besoins sociaux et permet de réduire, significativement, notre empreinte écologique à Flobecq. Plus de 35% des habitations de Flobecq sont ainsi équipées de panneaux photovoltaïques, lesquels ont été offerts gratuitement par la Commune en 2011[25].

La question énergétique doit être saisie à bras-le-corps en vue de changer notre système énergétique en profondeur pour le rendre plus propre et plus social. Dans ce but, il s'agit de diminuer la consommation d'énergie de minimum 50% et viser 100% d'énergies renouvelables en 2050. Tels sont les objectifs auxquels la Belgique a souscrit. Multiplier les économies d'énergie au bénéfice des habitants de Flobecq est donc une priorité pour **Flobecq Vivacité**.

Les communes ont également un rôle essentiel à jouer pour concrétiser l'Accord de Paris sur le climat[26], réussir la transition socialement juste de notre modèle énergétique et lutter contre la précarité énergétique. Elles doivent aussi aider la collectivité à se réapproprier la maitrise de l'énergie via la création de coopératives énergétiques.

Rappelons encore, **l'extraordinaire expérience menée à Flobecq avec nos éclairages autonomes (Omniflow)** et toutes les fonctionnalités qu'il offre.

Pour atteindre ces objectifs, **Flobecq Vivacité** propose à Flobecq de :

- **Élaborer une stratégie territoriale, à l'échelle de la commune de Flobecq, qui** :
    - Détermine des objectifs d'économie d'énergie et de production renouvelable à réaliser d'ici 2050 ;
    - Réunisse les pouvoirs publics, les citoyens et les forces vives locales ;
    - Fixe des étapes intermédiaires et des objectifs concrets comme l'isolation prioritaire de certains bâtiments, la désignation de sites de production renouvelable, dans le respect des riverains et des paysages, ou l'amélioration de la mobilité[27] en certains lieux ;
    - Prévoie des mesures d'information et d'accompagnement des entreprises et des citoyens, en particulier, les ménages vulnérables ;

[25] Cette initiative a permis, en moyenne, une économie de plus ou moins 650€/an/ménage et donc, près de 7.000€ sur la durée de l'amortissement du projet…

[26] L'Accord de Paris a comme objectif de contenir la hausse de température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport à l'époque préindustrielle et de poursuivre les efforts pour limiter le réchauffement à 1,5°C.

[27] Voir le chapitre consacré à la mobilité pour d'autres mesures.

- S'inscrive dans la Convention des maires pour le climat et l'énergie[28], à laquelle Flobecq a adhéré depuis de nombreuses années (8 novembre 2013).

- Développer des coopératives, regroupant les acteurs publics locaux et les citoyens, qui soient les moteurs de projets d'économies d'énergies et de production renouvelable, qui soient accessibles à tous, dont les ménages vulnérables, et qui se coordonnent avec les gestionnaires de réseaux. C'est tout le sens des initiatives que nous avons menées, notamment, avec ORES

- Concrétiser des programmes de rénovation et d'isolation de bâtiments – publics et privés – par quartier, en collaboration avec la Région, afin de créer une dynamique collective et des économies d'échelle, en misant notamment sur l'exemplarité des pouvoirs publics, en particulier dans les logements sociaux. Des coopératives solidaires existent à ce propos et **Flobecq Vivacité** a organisé une conférence à ce propos le 1er mai 2018.

- Les entreprises de construction locales pourraient y adhérer et développer ainsi leur chiffre d'affaires.

- **Flobecq Vivacité**, veut encore développer via l'installation d'une Appli, une gestion centralisée du chauffage de l'ensemble de ses bâtiments. Des vannes pilotées à distance seront ainsi programmée (une par radiateur) afin d'optimiser le chauffage et réduire la consommation inutile dans les espaces non-occupés en permanence. Cette gestion concernera TOUS les bâtiments communaux et permettra de réaliser de considérables économies (entre 20 et 30%) mais aussi de réduire notre empreinte écologique.

En termes d'accompagnement des citoyens, **Flobecq Vivacité** propose de :

- Renforcer le point central d'information communal flobecquois et d'aide du public en matière d'énergie.

- Augmenter les moyens et l'efficacité des organes publics et associatifs qui accompagnent les citoyens, en particulier moins favorisés, face à leur facture d'énergie (guidance, tuteurs énergie, travaux économiseurs d'énergie, etc.) afin que ces acteurs puissent agir de manière plus proactive et complémentaire (cf l'asbl « ***Collines Sous Levant*** »). **Rappelons que, sur toute sa durée, le projet photovoltaïque de Flobecq aura fait économiser, en moyenne, 6.500€ à chaque flobecquois bénéficiaire et 650 tonnes de CO2/an !**

- Favoriser les achats groupés (électricité, gaz, pellets, etc.), à l'échelle communale, par le biais des CPAS ou d'autres acteurs (asbl), et les rendre accessibles à tous et ce, nonobstant l'existence de centrales d'achat qui offrent déjà, de bons prix pour le mazout, par exemple.

- Créer un « Guichet communal de l'énergie » qui rassemblerait une Centrale d'achat (bois, pellets, lampes ECO, mazout…), un Service Conseils, voire, d'intermédiation et qui étudierait la possibilité d'installer des pompes à bio-carburants gérées de manière collaborative.

[28] La Convention des maires pour le climat et l'énergie rassemble des milliers d'autorités locales et régionales, volontairement engagées dans la mise en œuvre sur leur territoire des objectifs européens en termes de climat et d'énergie.

2.5. Environnement et qualité du cadre de vie

La qualité de l'environnement dans lequel vivent les citoyens est un élément essentiel pour leur garantir une vie épanouissante. Ce cadre de vie de qualité doit être une réalité pour tous les citoyens sans discrimination. Ce double objectif environnemental et social est au cœur de l'écologie sociale portée par **Flobecq Vivacité**. Il est vrai que le cadre de vie flobecquois est absolument merveilleux et qu'il doit être protégé.

En contact direct avec les habitants, les communes sont en première ligne pour améliorer le cadre de vie. Dans ce but, quatre domaines sont à traiter en priorité, à savoir **la propreté publique**, **la protection de la nature** et de **la biodiversité**, et **la gestion des déchets**. D'autres politiques qui ont une influence directe sur le cadre de vie, telles que l'énergie, le logement, la mobilité ou l'aménagement du territoire et l'urbanisme, sont traitées par ailleurs.

2.5.1. Propreté et embellissement de l'espace public

Un espace public propre et agréable est un facteur important pour que les habitants et les visiteurs se sentent bien dans leur commune. C'est aussi un peu, le « reflet » de la gestion communale. La propreté est l'affaire de tous, mais les communes doivent jouer leur rôle pour sensibiliser, entretenir et, le cas échéant, sanctionner ceux qui dégradent les lieux publics. Il est aussi important d'investir dans l'embellissement de l'espace public et d'encourager les riverains à faire de même dans leur quartier.

Depuis 18 ans, notre Commune a connu une mutation extraordinaire qui a touché tous les quartiers, les hameaux… Chaque rue a été l'objet de travaux d'embellissement et d'épuration. Notre village est fleuri, embelli et entretenu avec soin et goût.

C'est pourquoi **Flobecq Vivacité** propose de poursuivre par la mise sur pied d'une véritable une stratégie communale, ambitieuse, pour continuer à assurer la propreté du village de Flobecq. Cette stratégie intègrera au moins les actions suivantes :

- Établir une liste de lieux et de périodes qui nécessitent une action prioritaire.

- Encourager les riverains à contribuer à la propreté de leur quartier et à investir l'espace public avec l'appui des écoles et Associations (cf Forum des Associations flobecquoises), poursuivre les opérations « commune fleurie », des potagers collectifs, le soutien à la rénovation des façades et des devantures de magasin…

- Poursuivre et promouvoir les campagnes « *Commune propre* » qui regroupent une série d'actions ponctuelles (mobilisation de la population, nettoyage des rues, des bords de route et des rivières, aménagement d'espaces verts, etc.), en particulier avec les enfants.

- Développer des campagnes et outils spécifiques de propreté publique à disposition de publics cibles, comme les nouveaux habitants ou des personnes qui ont une influence locale (médecins, directeurs d'écoles, sportifs, animateurs culturels, etc.).

- Maintenir et développer **le programme communal centralisé de gestion des plaintes (Better Street, App.) pour assurer un suivi rapide des demandes des habitants**.

- Lutter contre les infractions environnementales et les dépôts sauvages (jets de déchets, dépôts et incinération de déchets interdits, bruits intempestifs, etc.) via la prévention, l'augmentation

du nombre d'agents « constatateurs » et une meilleure coordination avec la police et la Région wallonne.

- Augmenter encore le nombre de poubelles et de cendriers publics, bien entretenus et facilement accessibles, dans les lieux fréquentés.

- Créer davantage de « canisites » (toilettes pour chiens) et renforcer la lutte contre les déjections canines sur la voie publique (voir actions du Conseil communal des enfants…).

2.5.2. Nature et biodiversité

La nature et la biodiversité sont indispensables à la vie sur Terre et à la qualité de vie des citoyens. Nos sociétés modernes ont parfois tendance à nous éloigner de la nature avec une urbanisation qui s'accroît. Les populations de certains animaux et plantes sont également en diminution constante et plusieurs espèces sont menacées de disparition.

Il est pourtant essentiel de préserver la nature et la biodiversité, et de favoriser le retour de la nature dans les villes et villages. Il s'agit aussi d'un levier utile par lequel faire participer les citoyens à la vie collective.

Flobecq est une terre de prédilection pour des actions concrètes dans ce domaine.

C'est pourquoi **Flobecq Vivacité** propose de :

- Élaborer une stratégie communale, avec l'aide des Guides Nature du Pays des Collines, de promotion de la nature et de la biodiversité concertée avec l'ensemble des acteurs locaux concernés. Les citoyens qui le souhaitent y seront associés.

- Promouvoir les « maillages verts et bleus[29] » via la réimplantation et la protection des haies, des arbres, notamment fruitiers, des bosquets, des parcs, des zones de fauchage tardif, des bords de routes et de rails, des mares, des cours d'eau et leurs berges, des zones humides, etc.

- Organiser des actions de sensibilisation à la nature, notamment dans les écoles et impliquer les citoyens dans la gestion des espaces de nature.

- Encourager le développement de potagers collectifs et de jardins partagés qui favorisent la nature, l'agriculture, la cohésion sociale et l'éducation.

- Soutenir l'installation de ruches, d'hôtels à insectes et de nichoirs dans les propriétés communale et les écoles.

- Maintenir la tolérance zéro pratiquée à Flobecq dans l'utilisation des pesticides (Glyphosate) dans la gestion publique des espaces verts, en concertation avec les travailleurs pour ne pas rendre leur travail plus pénible, et encourager les particuliers à faire de même.

[29] Les « maillages verts et bleus » consistent à implanter des lieux de nature ou aquatiques là où il en manque et de les relier entre eux, afin de favoriser la biodiversité.

- Entretenir les cours d'eau (supra)communaux et provinciaux, et les écosystèmes aquatiques, favoriser le retour d'espèces indigènes et faire participer les citoyens et les acteurs locaux à la gestion des rivières (contrats de rivière Dendre).

- Intégrer systématiquement la problématique des inondations dans les politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire communal. Poursuivre à cet égard, les efforts entrepris avec l'intercommunale IPALLE pour créer les ouvrages d'art nécessaire pour contenir les eaux en cas de crues.

- Entretenir les forêts communales et régionales, favoriser la biodiversité en leur sein et assurer un partage équilibré entre les divers utilisateurs de la forêt, en concertation avec la DNF de la Région wallonne.

- Veiller au strict respect du règlement communal pour lutter contre les plantes invasives et préserver les espèces indigènes.

- Poursuivre les initiatives « journées de l'arbre » avec la Région wallonne et en faire une journée purement flobecquoise. On y approfondirait les conseils spécifiques aux citoyens du village.

- Nous ferons également nôtres, les propositions formulées par la Ligue royale belge pour la Protection des Oiseaux. Plus concrètement **Flobecq Vivacité** veillera à :

    - *Etablir une stratégie d'aménagement communal qui favorise l'installation de la biodiversité (ex. installation de nichoirs, accessibilité des combles et clochers, revégétalisation, etc.) ;*
    - *Respecter la nidification des animaux par la mise en place d'un règlement communal interdisant les travaux d'entretien dans les jardins (élagage, abattage et taille), les espaces publics et les dépendances vertes pendant cette période ;*
    - *Mettre en place une stratégie cohérente et éthique concernant la régulation des populations d'animaux sauvages (ex. pigeons, bernaches, gibiers, etc.) ;*
    - *Interdire l'exploitation d'espèces sauvages lors de festivités ou autres évènements (ex. démonstrations de rapaces) ;*
    - *Limiter la pollution lumineuse afin de préserver la faune nocturne ;*
    - *Inviter la communauté à participer à la politique locale (ex. mise en place d'un plan communal de développement de la nature (PCDN), créations de projets participatifs collectifs, etc.).*

2.5.3. Gestion des déchets

Pour une politique des déchets efficace, les communes doivent en premier lieu sensibiliser les citoyens et les entreprises, et améliorer la prévention. Si les citoyens développent d'autres habitudes quant à leurs achats, ils peuvent produire moins de déchets. Moins il y a de déchets, moins cela coûtera à la collectivité. En complément, il s'agit d'améliorer la collecte, le tri, la réutilisation et le recyclage des déchets. Les coûts doivent aussi être maîtrisés pour garantir l'accès de tous à ce service. Enfin, les communes ont un rôle à remplir dans la cadre du développement de l'économie circulaire en Wallonie et à Bruxelles.

Nous avons déjà fait de nombreux efforts en concertation avec IPALLE et, notamment, l'extension récente du « recy-parc » de Flobecq qui a accru les capacités de tri des déchets et donc de recyclage pour nos concitoyens.

En particulier, **Flobecq Vivacité** propose de :

- Renforcer les actions de sensibilisation des citoyens, des élèves et des entreprises, en travaillant avec les écoles et IPALLE, l'intercommunale de gestion des déchets (et d'épuration des eaux).

- Accroitre l'information des citoyens quant à la collecte et au tri des déchets, en particulier pour le tri ou le compostage des déchets organiques, afin d'améliorer la qualité du tri et réduire les coûts de traitement.

- Revenir à une collecte périodique des encombrants, en améliorant le service de collecte, et faciliter le réemploi en coordination avec les acteurs de l'économie sociale (textiles, mobilier, appareils électriques et électroniques, etc.). Ce ramassage serait conditionné à certaines conditions comme l'âge des bénéficiaires ou la précarité des citoyens concernés.

- Installer des poubelles publiques en nombre suffisant et favoriser les bulles à verre et autres points de collecte enterrés. A ce propos, la Commune de Flobecq s'inscrira pleinement dans la stratégie d'IPALLE qui consiste à disposer dans les hameaux, des points de collectes de déchets sous forme de conteneurs enterrés [30];

- Maîtriser au mieux les coûts de gestion des déchets afin que ce service collectif reste accessible à tous et expliquer aux citoyens ce que recouvrent ces coûts pour en faciliter l'acceptation (voir proposition précédente).

- Installer des poubelles de triage à quelques endroits stratégiques comme le Centre sportif, la commune, le Parc communal...

- Mener des campagnes pour lutter contre le gaspillage alimentaire en partenariat avec le secteur de la distribution alimentaire et les acteurs de terrain comme les écoles.

- Envisager de procéder à des récoltes d'encombrants, sous certaines conditions (personnes âgées, défavorisées…).

- Soutenir le développement de l'économie circulaire[31], via la politique d'achats et de marchés publics communaux, et la sensibilisation des citoyens et entreprises. Dans ce contexte, sensibiliser les agents du Recyparc afin de récupérer des objets avant de les mettre en container… et de les remettre dans le circuit via la « ***Ressourcerie*** ».

- Promouvoir, encourager, dans le commerce local, l'abandon total et anticipé (Directives européennes) à Flobecq des sacs d'emballage en plastique (exemple sacs en coton). Réfléchir à une entreprise d'insertion qui pourrait en fabriquer aux couleurs de la Commune.

[30] L'objectif sera aussi de réduire les coûts de collectes par camion et donc les charges pour les finances communales e, par conséquent, les citoyens.

[31] https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89conomie_circulaire

2.6. Mobilité

Parmi les axes prioritaires de l'écologie sociale figure la mobilité. Face à la hausse constante du nombre de déplacements, en particulier les trajets individuels en voiture, et face aux inégalités en matière de mobilité, il est temps de développer une nouvelle philosophie en la matière qui soit socialement accessible, sûre et respectueuse du cadre de vie.

Les communes, même rurales comme Flobecq, ont un rôle à jouer dans cette quête.

La réduction de l'usage des véhicules automobiles, le développement de l'usage raisonné de la voiture et la diminution des nuisances environnementales sont également des objectifs importants pour **Flobecq Vivacité**. Les communes ont leur rôle à jouer, en collaboration l'Europe, l'État fédéral, les Régions, pour développer des alternatives efficaces, financièrement attrayantes et adaptées à tous les besoins des citoyens. Les efforts à réaliser doivent en outre être répartis équitablement.

Nous pensons aussi que les technologies modernes et le smart-city peuvent contribuer à atteindre cet objectif.

Dans cette approche globale, il convient de prêter attention à la diversité des utilisateurs et des usages de la mobilité (dont l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, les ainés, les femmes enceintes, les citoyens plus vulnérables, les demandeurs d'emploi, les réfugiés, etc.).

Une politique efficace exige, dès le départ, une réflexion approfondie sur la manière d'envisager la mobilité et ce, complémentairement aux autres politiques publiques, en particulier l'aménagement du territoire. Celles-ci doivent évidemment être adaptées aux réalités rurales.

Dans ce but, **Flobecq Vivacité** propose de :

- Favoriser la proximité des lieux de vie (logements, services, emplois, loisirs) afin que, dans la mesure du possible, les citoyens ne soient pas obligés d'utiliser leur véhicule à moteur. Rappelons que nous concentrons un maximum d'équipements (sport, crèche, écoles…) dans le centre de Flobecq et que nous avons remis à neuf un dense réseau de venelles pour y accéder à pied.

- Développer une Appli Smartphone spécifique à Flobecq afin de promouvoir le « car-sharing » vers les (grandes) villes (les plus) proches (Bruxelles, Mons, Gand, Grammont, Tournai, Courtrai, …). Il existe une Appli semblable en Flandre laquelle pourrait se développer en Wallonie (HOPLR) et offrir des services additionnels. Elle sera pour nous, une source d'inspiration.

Pour changer en profondeur la mobilité, **Flobecq Vivacité** propose aussi de :

- Soutenir la marche en renforçant le confort et la sécurité des trottoirs, en rénovant et balisant les chemins, en réduisant l'impact des obstacles qui ralentissent la marche (carrefours, etc.), en stimulant l'usage des venelles.

- Garantir le maintien et l'accès aux carrières et chemins qui balisent champs et pâturages et ce, dans une approche plus orientée vers les loisirs et la protection du territoire rural. Mettre à jour les cartes actuelles (aussi sur internet) et les distribuer dans les lieux publics (voir aussi volet « Tourisme »).

- Mener une stratégie cyclable communale ambitieuse et concertée, en vue d'augmenter le nombre de trajets en vélo (notamment électrique), tant pour le loisir que pour les déplacements quotidiens, en :

    - Développant et entretenant les aménagements cyclables (pistes cyclables, séparées sur les grands axes, marquages, signalisation adaptée, stationnements-vélos, revêtement de qualité, etc.) ;

    - Sécurisant les croisements entre les voiries communales et régionales et les circuits Ravel (Marais à l'eau, Planche-Emnuez) ;

    - Déployant un réseau local, continu, balisé et sûr ;

    - Poursuivant et encourageant les ateliers de formation à la pratique du vélo (pro-vélo) et de réparation des vélos (« repair-cafés ») , en généralisant une éducation à la mobilité tout au long de la scolarité, en coordination avec la Fédération Wallonie-Bruxelles (dont le « brevet cycliste » constitue un élément essentiel) ;

    - En prévoyant un réseau d'itinéraires conseillés pour rejoindre le travail ou l'école à vélo et des ramassages scolaires à vélo. Aménager les arrêts de bus pour y laisser son vélo.

- Collaborer avec l'opérateur régional de transport public pour favoriser les transports en commun et répondre aux besoins des habitants de la commune (par exemple, plus de lignes vers les écoles mais aussi durant les week-end) ;

- Développer un plan communal de mobilité, à l'instar du Plan communal de développement rural.

- Assurer (lorsqu'ils sont sur territoire communal) la bonne accessibilité des arrêts de transport public aux piétons et cyclistes, y prévoir des points de location de vélo et voitures partagés (voir plus haut), et y aménager des zones de stationnement pour vélos, covoiturage et voitures, en coordination avec les opérateurs de transport.

- Elargir les services du taxi social pour permettre aux personnes en difficulté ou à mobilité réduite, d'accéder aux centres de soins et aux commerces.

- Développer un plan d'action pour la mobilité partagée[32] (voir proposition plus haut « Appli Car-sharing »), de préférence alimentée en énergies renouvelables (covoiturage, voitures partagées, autopartage entre voisins, vélos partagés, etc.) en installant des places de stationnement réservées, en renforçant la communication, en utilisant les modes partagés pour les déplacements du personnel communal, etc.

- Renforcer le service de guichet unique en ligne (voir l'application smartphone « Better Street » : https://betterstreet.org/) communal pour signaler des problèmes aux infrastructures de mobilité (voiries, trottoirs, pistes cyclables, etc.) et assurer le suivi des plaintes, dans la mesure des moyens disponibles.

- Favoriser et encadrer l'accès de places de parking aux riverains.

[32] Il s'agit bien de mobilité partagée et non de l'économie de plateforme du type Uber.

- Instaurer des « contrôles d'accès intelligent - ANPR[33]» pour interdire l'accès aux poids lourds de plus de 7,5 Tonnes sur l'ensemble du territoire communal, excepté les grands axes (RN57 et RN48), comme projets pilotes, afin d'améliorer la qualité de l'air, la sécurité routière et préserver nos infrastructures routières communales.

En vue de renforcer la sécurité routière et la sécurité des usagers des transports, **Flobecq Vivacité** propose de :

- Établir, à l'échelle de la zone de police, un diagnostic et un plan de sécurité routière privilégiant le volet de sensibilisation/prévention à celui de la répression systématique des comportements à risque.

- Poursuivre l'entretien actuel des voiries communales, et prévoir de nouveaux aménagements pour réduire la vitesse et améliorer la sécurité de tous les usagers (radars indicatifs, passages pour piétons mieux mis en évidence, ilots directionnels, rétrécissements de voirie, pistes cyclables, trottoirs plus larges, bollards, etc.).

- Poursuivre les aménagements aux abords des écoles, des quartiers résidentiels, des zones d'équipements collectifs, etc., pour protéger les usagers plus faibles (piétons, cyclistes, etc.).

[33] Radars discriminants permettant de cibler la verbalisation en fonction de critères prédéfinis et reliés à des banques de données d'immatriculation. Si, par exemple et en l'occurrence, ce sont des poids lourds (+ de 7,5T) qui sont détectés, ils sont automatiquement et systématiquement verbalisés.

2.7. Ruralité et agriculture

2.7.1. Renforcer l'attractivité économique et démographique des communes rurales

La Wallonie compte 262 communes parmi lesquelles 178 sont des communes rurales[34]. Ces dernières couvrent une large majorité du territoire wallon et dénombrent près de deux millions d'habitants soit 56% de la population de la région[35].

En raison de leur faible densité de population les communes rurales éprouvent plus de difficultés à garantir des services de qualité en leur sein. Ce manquement peut entrainer, si on n'y prend garde, un déclin des activités économiques, culturelles et sociales. Par conséquent l'accès aux biens et services de proximité pourrait devenir de plus en plus restreint pour les citoyens des zones rurales. Les habitants les plus précaires et les moins mobiles sont plus fortement impactés par ce problème car ils dépendent fortement de ces commerces et services locaux.

Pour **Flobecq Vivacité**, il faut toujours renforcer l'attractivité des communes rurales. Il serait inacceptable qu'elles soient dépourvues de services, d'emplois et de vie sociale. Ce développement doit veiller à respecter les spécificités locales. Chaque commune doit pouvoir créer des activités économiques, lutter contre la pauvreté et renforcer la cohésion sociale autour de son identité propre.

Force est de constater que Flobecq a su échapper à cette dérive en montrant un dynamisme exceptionnel en matière de services, de sport, de culture, de folklore et même d'innovation. Cependant…

… Afin de renforcer l'attractivité économique et, dans une certaine mesure contrôler la démographie de notre Commune, **Flobecq Vivacité** propose de :

- Promouvoir la démocratie participative et renforcer la cohérence des politiques publiques en poursuivant l'élaboration du **Programme communal de développement rural** (PCDR). Rappelons que Flobecq fut pionnière en la matière en étant une des premières communes wallonnes à en élaborer un. Le PCDR est conçu de manière démocratique avec la participation de l'ensemble des acteurs locaux et des citoyens. Il aborde à travers une vision stratégique à 10 ans des thématiques essentielles au développement des communes rurales telles que le développement économique, la création d'emplois, le maintien des services, la cohésion sociale, la lutte contre la pauvreté, la protection de l'environnement ainsi que des opérations de rénovation rurale. Redynamiser sa composition et son fonctionnement (FRW et consultants externes) seront, pour nous, des préoccupations essentielles.

- Réduire significativement l'étalement « rurbain » (enrubannage des accès aux hameaux) afin de permettre aux villages de préserver leurs spécificités et leurs paysages, et rapprocher les citoyens des services tout en réduisant les coûts pour la collectivité (schéma d'orientation).

- Renforcer la qualité de l'habitat en zone rurale avec une attention particulière pour les jeunes, les ainés et les plus précaires par la création de logements publics et la promotion du logement tremplin, de l'habitat solidaire et de l'habitat kangourou[36].

[34] https://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/pdf/dt2_approches_spatiales_4.pdf

[35] https://www.iweps.be/indicateur-statistique/hierarchie-urbaine/

[36] http://www.atoimontoit.be/habitat%20kangourou.htm

- Promouvoir un tourisme rural axé sur le respect de l'environnement et la découverte du folklore local qui passe par la valorisation des ressources culturelles, naturelles, patrimoniales, artisanales et gastronomiques (les restaurants et notre bière locale). Cette promotion touristique peut se faire notamment à travers des mesures de soutien à la création de gîtes et de chambres d'hôte ou encore par le balisage et la sécurisation de chemins de promenade.

- Créer un groupement d'agriculteurs pour redynamiser la culture de plantes médicinales à Flobecq, florissante dans le passé.

- Soutenir les producteurs locaux en favorisant l'émergence de circuits courts en valorisant des produits du terroir dans les marchés, les écoles et les établissements publics des communes.

- Mettre à disposition des habitants, des informations/formations sur le jardinage (« coach-potager

- Créer un nouvel atelier rural offrant des conseils et de l'accompagnement pour soutenir les entrepreneurs locaux (commerces) dans la création et le développement de leur entreprise.

2.7.2. Renforcer l'offre de services pour les habitants des communes rurales

Pour **Flobecq Vivacité**, tous les citoyens doivent avoir accès à des services collectifs de qualité proches de chez eux. Ces services sont utiles aux habitants et rendent les communes attractives. Dans cette optique, la coopération entre communes peut être une dimension essentielle, car elle permet la réalisation de projets plus ambitieux grâce à la mise en commun des ressources et des économies d'échelles[37].

Pour garantir l'accès à des services de qualité aux habitants de Flobecq, **Flobecq Vivacité** propose de :

- Faciliter l'accès aux technologies de l'information par le développement d'espaces publics numériques (EPN) et de formations en informatique (logiciels, réseaux sociaux, téléphonie, …).

- Renforcer l'offre et l'accessibilité des loisirs et des espaces de nature dans les zones rurales en développant des projets spécifiques en matière sociale, culturelle, associative et sportive.

- Désigner une personne de référence pour les ainés afin de les inclure davantage dans la vie sociale. Ce référent aurait notamment pour mission d'informer et d'encadrer les personnes âgées. Il serait également chargé de noter et de transmettre les recommandations des ainées concernant le développement de la commune.

- Développer le réseau internet local (4G, 5G), notamment via la plate-forme « Omniflow ».

2.7.3. Garantir le respect de l'environnement dans nos campagnes

La nature est un atout des zones rurales et elle joue un rôle crucial pour la qualité de notre environnement. Pour **Flobecq Vivacité**, il est primordial de préserver les différents écosystèmes de

[37] Nous l'avons déjà fait dans divers domaines, comme le sport ou les travaux.

notre territoire (forêts, plaines, cours d'eau, etc.) afin de renforcer la biodiversité. Les communes rurales sont également des zones privilégiées pour la production d'énergie renouvelable.

Pour garantir le respect de l'environnement à Flobecq et dans le Parc Naturel du Pays des Collines, **Flobecq Vivacité** propose de :

- Élaborer une stratégie communale de promotion de la nature et de la biodiversité, concertée avec l'ensemble des acteurs locaux concernés (Guides Nature en particulier) et favorisant la participation citoyenne (Plan communal de développement de la nature par exemple).

- Promouvoir les « maillages verts et bleus » via la réimplantation et la protection des haies, des arbres, notamment fruitiers, des zones de fauchage tardif, de la végétation des bords de routes et de rails, des mares, des cours d'eau et leurs berges, des zones humides, etc..

- Encourager les riverains à contribuer à la propreté de leur quartier et à investir l'espace public (poursuivre les campagnes « commune propre », avec l'appui des écoles, des opérations « commune fleurie », le nettoyage des rues, des bords de route et des rivières, etc.).

- Entretenir les cours d'eau communaux ainsi que les écosystèmes aquatiques, favoriser le retour d'espèces indigènes et faire participer les citoyens et les acteurs locaux à la gestion des rivières (contrats rivière Dendre).

- Entretenir les forêts (supra) communales en partenariat avec la Région wallonne, favoriser la biodiversité en leur sein et assurer un partage équilibré entre les divers utilisateurs de la forêt.

- Développer des coopératives d'énergie, regroupant les acteurs publics locaux et les citoyens, qui soient les moteurs de projets d'économies d'énergies et de production renouvelable. Celles-ci doivent être accessibles à tous, en particulier, les ménages vulnérables et se coordonner avec les gestionnaires de réseaux. L'asbl flobecquoise « Collines Sous Levant » sera un acteur clé de ce projet.

2.7.4. Soutenir une agriculture inclusive et durable

La concurrence accrue et la chute des prix des produits agricoles renforcent le phénomène de concentration des exploitations. Les fermes familiales disparaissent en Wallonie au profit des grandes structures ultra mécanisées. Par conséquent, le nombre d'agriculteurs se réduit de manière alarmante et la jeune génération se désintéresse de ce secteur où les conditions de travail sont de plus en plus dures et moins bien rémunérées. Pour **Flobecq Vivacité**, il est essentiel de se battre pour une agriculture durable et inclusive en soutenant les petites exploitations diversifiées et créatrices d'emplois, afin de renforcer la cohésion sociale, soutenir une alimentation de qualité et assurer le respect de l'environnement dans nos campagnes. Heureusement, à Flobecq, il y a encore pas mal d'exploitations et de jeunes agriculteurs pour les gérer !

Pour promouvoir un modèle agricole respectueux des travailleurs, des consommateurs et de l'environnement, **Flobecq Vivacité** propose de :

- Favoriser les circuits courts en encourageant la rencontre et la coopération entre agriculteurs, transformateurs et distributeurs locaux notamment par l'organisation d'évènements et la création de plateformes.

- Soutenir la création de coopératives sociales actives dans la production distribution ou transformation alimentaire afin de fournir une nourriture de qualité aux habitants tout en garantissant de bonnes conditions de travail et une rémunération juste aux travailleurs.

- Favoriser les produits d'agriculteurs locaux, particulièrement des petites exploitations familiales durables, notamment en prévoyant des clauses spécifiques dans les marchés publics qui donneraient la priorité aux produits locaux et durables dans les écoles et les établissements publics communaux. À cette fin, les pouvoirs publiques peuvent également encourager la création de groupements d'achats en commun (GAC) et des groupes d'achat solidaire à l'agriculture paysanne (GASAP).

- Rendre l'agriculture plus attractive pour les jeunes en promouvant les formations, le mentorat ainsi que l'organisation de foires agricoles régionales et de journées « fermes ouvertes ».

- Renforcer le dialogue et la concertation entre les agriculteurs et la commune en (re)créant une commission consultative agricole qui serait un lieu d'échanges sur les problématiques agricoles locales.

- Mener, en collaboration avec les agriculteurs, une réflexion et des actions de sensibilisation relatives aux problématiques environnementales, en particulier l'érosion des sols, les risques d'inondations et l'utilisation de pesticides.

- Examiner la faisabilité (projet pilote) de cultures permettant d'alimenter des chaudières à énergies renouvelables (par exemple, le miscanthus).

- Promouvoir la transition vers l'agriculture biologique à travers notamment des campagnes d'information sur les enjeux et méthodes liés à ce type d'exploitation. Cette sensibilisation suppose également la création d'un organe de conseil chargé de l'accompagnement des agriculteurs en phase de transition biologique.

- Remettre sur pied une initiative de production agricole spécifique à la création d'une unité de biométhanisation. Il s'agira de revoir le projet initié, jadis, et revu à la lumière des nouvelles règlementations et notamment, la question de l'octroi de certificats verts et gris.

3. Economie et emploi

L'emploi et le pouvoir d'achat sont au cœur des priorités des citoyens. C'est également celle de **Flobecq Vivacité** qui entend favoriser l'emploi durable et de qualité et le développement d'activités économiques, notamment, sur le territoire communal.

Pour développer l'économie locale, réduire les barrières à l'entrepreneuriat et créer plus d'emplois de qualité, **Flobecq Vivacité** propose de :

- Faciliter l'accès à toute l'information dont un entrepreneur a besoin, par la mise en place d'un point de contact unique, en lien avec les acteurs économiques existants (IDETA, Maison de l'emploi, UCM, Agence d'économie sociale…). L'entrepreneur aura ainsi une réponse à toutes ses questions pratiques de base et sera orienté vers les dispositifs régionaux et fédéraux adéquats comme pour les aides financières et l'accompagnement par exemple.

- Créer un nouvel Atelier rural accueillant les entrepreneurs, les demandeurs d'emplois, les télétravailleurs et proposant des espaces partagés (open-space, mini-salle de réunion, salle de formation…) ainsi que l'accès à des conseils et de l'accompagnement.

- Soutenir le commerce de proximité et à l'artisanat local grâce à :

    - Une concertation avec les commerçants sur les différentes actions et incitants qui pourraient améliorer le dynamisme commercial, en particulier en matière d'animation commerciale, d'aménagement de l'espace public, de mobilité, de gestion des déchets et des nuisances, de convivialité (festivités), de fiscalité, etc. (voir projet nouvelle Grand'Place) ;

    - Une aide à la création d'une Association de commerçants (comme d'antan) pour leur permettre d'agir efficacement notamment en termes de communication vis-à-vis des clients et de services d'appui à leurs membres, mais aussi en matière festive ;

    - La communication sur les marchés publics à venir aux PME et indépendants des environs afin qu'ils soient informés et puissent répondre aux appels d'offres ;

    - L'actualisation et la modernisation de l'annuaire des commerçants, des entreprises locales et des producteurs (géolocalisation, vitrine de leurs offres et de leur savoir-faire).

    - Une assistance administrative aux entreprises et indépendants ayant peu ou pas d'expérience en marchés publics afin de répondre à leurs questions pratiques et ainsi les rendre aptes à y participer.

- Renforcer les outils économiques communaux (agence de développement local, agences locales pour l'emploi, centres d'entreprises, guichets d'économie sociale, intercommunales de développement économique, …), clarifier leurs rôles et inciter la coopération supra-communale afin de développer au mieux l'emploi de tout niveau de qualification (économie sociale, horeca, tourisme, commerces de proximité, etc.).

- Favoriser le développement de l'économie sociale, par :

    - Le partenariat avec les entreprises d'économie sociale pour développer de nouvelles initiatives économiques locales comme la garde d'enfants, les « repair-cafés », les services de restauration, jardins communautaires, d'alimentation locales… ;

    - La mise à disposition de biens sous-utilisés par la commune comme des locaux ou du matériel communal aux entreprises d'économie sociale ;

    - Le soutien aux circuits courts, notamment pour la fourniture des cantines scolaires et la création de jardins partagés, en collaboration avec les agriculteurs et horticulteurs locaux ;

    - L'insertion professionnelle de travailleurs peu qualifiés par la création d'entreprises d'économie sociale qui proposent des services de première ligne (aide-ménagère, service de cuisine de collectivité, etc.).

- Faciliter la mise en relation des demandeurs d'emploi et des employeurs de la commune et des communes avoisinantes, par :

    - Le maintien et la rationalisation des Maisons de l'Emploi, regroupant l'ensemble des services actifs sur le territoire de la commune (ou de plusieurs communes) en matière d'emploi et de formation : commune, CPAS, Agence locale pour l'emploi, Forem ;

    - Poursuivre, à l'instar du CPAS de Flobecq, les partenariats entre les maisons de l'emploi les centres d'insertion socio-professionnelle, les missions régionales pour l'emploi, etc. (organisation de permanences, de séances d'information, etc.) afin de mettre en place un **Guichet unique de l'emploi** permettant aux demandeurs d'emplois d'effectuer en un seul endroit toutes les démarches nécessaires à la recherche d'un emploi ou d'une formation et incluant une mise à disposition gratuite d'outils de recherche d'emploi ;

    - La préparation aux entretiens d'embauche via :

        - L'organisation de permanences « emploi » ;
        - Un appui pour l'examen du permis de conduire (en ce compris le poids-lourds et G…) ;
        - Une aide à la rédaction de CV et de lettre de motivation.

    - Le développement de partenariats et d'échanges d'informations entre la commune et les employeurs (entreprises, associations, institutions publiques, indépendants, etc.) présentes sur son territoire, par :

        - La publication de leurs offres d'emploi sur le site internet de la commune et aux valves communales ;
        - L'information sur les aides régionales et fédérales à l'emploi afin d'amplifier leur effet ;
        - Une forme de « compagnonnage » pour les jeunes sans formation…

- Le développement d'une politique supra-communale en matière d'emploi, de formation et d'insertion professionnelle par des synergies, collaborations et partenariats avec les communes et CPAS avoisinants.

- Poursuivre notre politique volontariste de mise à l'emploi et d'insertion professionnelle de demandeurs d'emploi fragilisés en activant les aides régionales et fédérales à l'emploi, notamment celles relatives au mécanisme des « articles 60 et 61 » de la loi organique des CPAS.

- Créer un Lavo-Café :
  https://www.youtube.com/watch?time_continue=90&v=Y4cTLHf1ZUo

- Développer le tourisme par :

  - La valorisation des ressources culturelles, naturelles, patrimoniales, folkloriques, artisanales et gastronomiques, notamment par la promotion des entreprises actives dans ces secteurs et le balisage et la sécurisation de chemins de promenade ;

  - Une signalisation claire et visible des endroits touristiques et des noyaux commerçants ;

  - Le déploiement des outils digitaux pour le développement touristique.

  - Création, en partenariat avec le privé, d'un Parc animalier couplé à de l'Habitat « insolite » sur le site de la Houppe. La Région wallonne, IDETA (Cellule Tourisme) et des Invest publics seront sollicités ;

  - Animer, en partenariat avec les exploitants, la nouvelle structure d'accueil et d'hébergement de la Houppe ; Plus globalement stimuler le tourisme vert sur le site de la Houppe en invitant la Maison du Tourisme du Tournaisis (IDETA) à y développer un « master plan » spécifique.

  - Soutenir le développement de nouveaux gîtes (privés) construits à la Houppe en l'intégrant au mieux aux activités communales ;

  - Créer un « guichet d'information touristique » à la Houppe (distribution de cartes et d'infos - QRCodes) ;

  - Création d'une Appli (smartphone) spéciale de circuit touristique local (en ce compris les commerçants, HoReCa).

4. Enseignement et enfance

Table des matières

- Enseignement
- Enfance
  - Renforcer l'accueil de la petite enfance
  - Renforcer l'accueil extra-scolaire

4.1. Enseignement

Pour **Flobecq Vivacité**, l'école primaire doit être dédiée à la maîtrise des acquis fondamentaux : la langue française, à travers l'écriture et la lecture, et les mathématiques, par le calcul, la géométrie et l'algèbre. L'apprentissage de la langue néerlandaise doit être aussi promu. Ces acquis de base sont indispensables pour permettre la poursuite optimale d'un cursus scolaire.

Mais la présence d'écoles est aussi un indicateur de la vie du village. Elles doivent donc être encouragées, comme doivent être encouragés les parents flobecquois à faire confiance en leurs écoles.

Par ailleurs, différentes études ont montré que de nombreux parents ont été mis en difficulté devant le paiement des frais liés à la scolarité de leurs enfants. Même si la gratuité de l'enseignement est garantie par la loi, chacun sait que des frais importants existent et qu'ils peuvent limiter l'accès, notamment aux activités culturelles et sportives, aux sorties scolaires ou même à l'accès à un repas chaud et équilibré le midi pour chaque enfant. Il en est de même de l'accueil extrascolaire qui doit demeurer accessible, voire gratuit.

Pour renforcer le plein accès à l'enseignement dans toutes ses dimensions **Flobecq Vivacité**, même si la Commune n'est pas pouvoir organisateur des enseignements présents propose de :

- Organiser au sein des établissements de la Commune, des actions de sensibilisation des équipes éducatives sur les enjeux de la gratuité scolaire ;
- S'efforcer d'offrir, par le truchement du CPAS éventuellement, un repas de midi gratuit ou à prix modique aux élèves en difficultés ;
- Conclure des contrats pour la fourniture des repas avec des acteurs locaux ;
- Promouvoir une alimentation saine, locale et équilibrée au sein des cantines scolaires (notamment via le développement de jardins pédagogiques) et des partenariats avec les producteurs locaux ;
- Généraliser l'installation de fontaines d'eau au sein des écoles de la Commune de Flobecq ;
- Promouvoir les échanges avec les écoles néerlandophones limitrophes (Everbeek, Brakel), les bibliothèques (http://emca.be/envolees-bilingues/), les crèches, etc... Prévoir aussi dans l'espace numérique des activités linguistiques (français, néerlandais, anglais, etc).
- Poursuivre l'aménagement des abords des écoles afin de sécuriser l'accès des élèves et afin de créer des espaces de convivialité ;

4.2. Enfance

Pour **Flobecq Vivacité**, les droits de l'enfant (droit à une vie décente, droit à l'éducation et aux loisirs, au sport, à la culture, etc.) sont fondamentaux et indispensables au développement de la personnalité. C'est à la concrétisation de l'ensemble de ces droits que doivent travailler les pouvoirs publics, en compris les Communes.

Pour y parvenir, **Flobecq Vivacité** défend les priorités suivantes :

- Développer l'accessibilité et renforcer la qualité de l'accueil de la petite enfance ;
- Renforcer l'accessibilité de l'accueil extrascolaire ;

4.2.1. Développer l'accessibilité et renforcer la qualité de l'accueil de la petite enfance

La fréquentation d'un milieu d'accueil de qualité est bénéfique pour le développement des enfants. En amont de l'obligation scolaire, les politiques d'accueil de la petite enfance constituent de formidables opportunités pour lutter contre les inégalités et permettre une émancipation réussie de chaque enfant. Aujourd'hui, l'accès à un milieu d'accueil de qualité reste pourtant très difficile. Tant le coût que la difficulté pour trouver une place d'accueil freinent fortement l'accessibilité des milieux d'accueil.

Flobecq Vivacité défend un accueil universel accessible à tous les enfants quelle que soit leur origine économique. Cette ambition passe notamment par le développement de l'offre de places d'accueil à Flobecq afin de répondre aux besoins des parents.

Au niveau communal **Flobecq Vivacité** propose de :

- Continuer le développement de l'offre de places d'accueil ;

- Amplifier et diversifier l'offre d'accueil de façon à mieux tenir compte des besoins et des attentes des parents (par exemple l'offre d'urgence ou en dehors des heures d'ouverture habituelles, l'offre pour enfants malades, etc.). Créer une banque de données de personnes bénévoles disponibles pour assurer ces « services ponctuels » ;

- Favoriser la création de milieux d'accueil intégrés, c'est-à-dire de services qui proposent des modes d'accueil différents ;

- Garantir l'accueil des enfants en situation de handicap ;

- Sensibiliser les familles au bénéfice que représente la fréquentation d'un milieu d'accueil pour un enfant ;

4.2.2. Renforcer l'accessibilité de l'accueil extra-scolaire

A l'instar de l'accueil de la petite enfance, le secteur parascolaire et extrascolaire fait également face aujourd'hui au défi de l'accessibilité. Le coût, le manque d'offre ou des horaires non adaptés sont

souvent pointés comme des obstacles majeurs par de nombreuses familles. Pour renforcer cette accessibilité et offrir un accueil de qualité, **Flobecq Vivacité** propose de :

- Encourager le développement à Flobecq d'une offre d'accueil extrascolaire de qualité accessible à tous les enfants notamment en proposant des tarifs adaptés aux revenus des parents ;

- Adapter les horaires de l'offre d'accueil parascolaire et extrascolaire afin de répondre aux besoins de l'ensemble des familles ;

- Encourager les synergies entre les acteurs locaux afin de renforcer l'offre en permettant une utilisation des infrastructures scolaires, sportives ou culturelles et développer des échanges en ce sens entre les réseaux d'enseignement ;

- Dynamiser et optimiser les **écoles de devoirs** (des deux écoles) notamment, via la mise à disposition d'infrastructures (culturelles, sportives et formatives). Dépasser l'âge de l'enseignement prodigué à Flobecq (+ de 12 ans) ;

- Créer, à Flobecq et en partenariat avec la Ville d'Ath qui en dispose déjà, une **Académie de musique** afin de promouvoir la pratique chez les plus jeunes, sans que les conditions financières ou d'éloignement ne soient des obstacles (voir aussi, le chapitre « culture »).

5. Affaires sociales

Table des Matières

- Permettre une alimentation saine et équilibrée ;
- Ainés ;
  - Permettre aux ainés de rester à la maison ;
  - Amplifier l'offre de logements pour les ainés ;
  - Augmenter la mobilité des ainés ;
  - Promouvoir la vie sociale des ainés ;
  - Cohésion sociale - lutte contre la pauvreté et intégration sociale ;
- Personnes en situation de handicap
  - Promouvoir l'accessibilité universelle ;
  - Renforcer le support à l'emploi ;
  - Soutenir l'accès à la culture, au sport aux activités locales

5.1. Permettre une alimentation saine et équilibrée, de qualité, accessible à tous

Pour **Flobecq Vivacité**, une alimentation saine et équilibrée doit être accessible à tous. Tous les maillons de la chaine alimentaire, du producteur au consommateur en passant par les intermédiaires sont concernés. Il importe notamment de développer un modèle agricole qui garantisse le droit à une alimentation à tous, préserve la santé et les ressources naturelles, ainsi qu'une rémunération correcte pour les travailleurs de toute la filière alimentaire. Les enjeux sont à la fois sociaux, sanitaires et écologiques. La Commune de Flobecq, en collaboration avec l'asbl de gestion du « *Centre sportif Jacky Leroy* » a déjà beaucoup œuvré à cette question.

Outre les initiatives prises à d'autres niveaux de pouvoirs et complémentairement au soutien à une agriculture inclusive et durable (cf. le chapitre consacré à la ruralité), **Flobecq Vivacité** propose de :

- Promouvoir une alimentation saine et une activité physique quotidienne avec tous les acteurs concernés, au niveau communal ; l'organisation de débats sur les attitudes saines, l'organisation d'évènements sportifs et de promenades ;

- Favoriser les produits locaux, de saison, bio ou équivalents dans les épiceries sociales.

- Favoriser partout, la présence de fontaines d'eau ;

5.2. Aînés

L'allongement de la vie nécessite de repenser l'ensemble des politiques locales (de mobilité, de logement, de sécurité, d'aide sociale, de santé, etc.) pour tenir compte de l'évolution démographique.

Pour **Flobecq Vivacité**, les aînés doivent pouvoir vivre dignement dans un village paisible. Ensuite, il faut permettre aux aînés d'occuper la place qu'ils méritent dans notre société.

Il faut que chaque aîné ait la garantie de pouvoir accéder à un logement adapté, de se déplacer dans un espace public repensé, d'accéder aux services et aides à la personne. Son choix de vie doit être respecté. Il est primordial de veiller à l'accessibilité géographique des services, des lieux de soins, des commerces, des loisirs, etc.

5.2.1. Permettre au plus grand nombre d'aînés de vivre à la maison

La perte d'autonomie est souvent un phénomène évolutif qui doit être pris le plus tôt possible en charge pour se donner un maximum de chance de rester à domicile le plus longtemps possible. L'approche de l'autonomie ne doit pas être centrée uniquement sur des soins curatifs ou palliatifs. Elle doit aussi et surtout être préventive.

Flobecq Vivacité propose de :

- Développer davantage les services d'aide à domicile et les centres de coordination des soins et de l'aide à domicile, et en garantir la qualité afin de rencontrer la demande de la grande majorité des aînés de vivre chez eux le plus longtemps possible et dans les meilleures conditions possibles ;

- Soutenir les initiatives privées visant au développement de projets de « Résidences services » à Flobecq ;

- Lutter contre l'isolement des aînés, notamment en soutenant des projets d'échanges citoyens et **d'initiatives intergénérationnelles**. Dynamiser les services de type « télé-vigilance » en identifiant des référents locaux.

5.2.2. Etoffer et diversifier l'offre d'accueil, de logement et d'hébergement pour les aînés

Lorsqu'il n'est plus possible pour un aîné de rester chez lui ou qu'il ne le souhaite plus, des formules d'accueil et de logements doivent être possibles.

Flobecq Vivacité propose de :

- Encourager et soutenir les formules d'accueil et d'hébergement proches et respectueuses des modes de vie des aînés (voir plus haut) ;

- Encourager les formules alternatives d'habitats groupés, notamment en assouplissant les règles urbanistiques ;

- Poursuivre les investissements visant à créer des résidences-services et plus particulièrement les résidences-services sociales dont l'objectif est d'être accessibles aux personnes disposant de revenus modestes ;

- Généraliser l'accessibilité universelle des logements publics lors de la rénovation ou de la construction notamment par l'intégration de clauses techniques dans les marchés publics (largeur des passages entre pièces, suppression des différences de niveaux, douches de plain-pied, etc.).

5.2.3. Permettre davantage de mobilité pour les personnes en manque d'autonomie

Flobecq Vivacité propose de :

- Soutenir une politique de transports en commun tenant compte des besoins spécifiques des aînés et des personnes à mobilité réduite en négociant avec les TEC/De Lijn pour un renforcement des services sur Flobecq ;

- Développer le Service de Taxi Social existant à Flobecq. Plus de disponibilités, plus de services ;

- Continuer à rendre l'espace public plus sûr et plus convivial. Plusieurs actions seront menées : sécurisation des trottoirs (abords pharmacie), éclairage et nombre suffisant des passages pour piétons, aménagement des espaces verts avec des aires de repos (bancs publics semi-couverts). Ce travail sera intégré dans la rénovation de la Grand-Place de Flobecq.

5.2.4. Promouvoir la vie sociale des aînés et leur participation à l'action publique locale et provinciale

Flobecq Vivacité propose de :

- Renforcer la participation des aînés à la vie sociale, culturelle et politique dans les différentes structures communales, para-communales, notamment en organisant des conférences, des formations et des activités ayant pour but l'inclusion en tant qu'acteur à part entière dans la société ;

- Encourager la mise en place de services administratifs décentralisés et « ambulants » (visites à domicile) permettant aux citoyens et plus particulièrement aux aînés et aux moins valides d'accomplir aisément la plupart des actes administratifs importants ;

- Faciliter l'accès aux loisirs, par exemple, en informant les aînés des activités culturelles dans la commune, par l'organisation d'un service de prêt à domicile de médias (bibliothèque, médiathèque, etc.), en ce compris ambulant, par le soutien au développement de la vie associative des aînés ;

- Multiplier les espaces de rencontres et les projets intergénérationnels notamment au départ des associations ou de la maison de repos pour des échanges d'expériences, et y encourager les projets de transmission de la mémoire sociale (voir projet mis sur pieds par Melissa Leroy à l'Ecole de la Crète) ;

- Encourager le développement de projets « Seniors consultants » composés de travailleurs à la retraite qui partagent leur expérience en venant en aide à des associations, écoles, projets de développement local (par exemple, projets de parrainage) ;

- Soutenir la solidarité intergénérationnelle, par exemple, à travers des initiatives et des projets visant à réduire la fracture numérique, de rencontres, etc... et ce, via l'Espace Public Numérique (EPN) déjà créé à Flobecq.

5.3. Cohésion sociale

La réduction des inégalités sociales, la cohésion sociale et le vivre-ensemble sont des objectifs prioritaires pour **Flobecq Vivacité**. Ceux-ci se concrétisent à travers différents champs de compétences communales.

Il appartient au niveau de pouvoir le plus proche des citoyens de mettre en œuvre des projets progressistes en faveur de la réduction des inégalités et d'une cohésion sociale renforcée.

5.3.1. Lutte contre la pauvreté et intégration sociale

Les raisons de la pauvreté sont multiples et découlent d'histoires de vie propres à chacun. Même si la pauvreté à Flobecq est limitée[38], elle existe néanmoins. **Flobecq Vivacité** plaide pour un projet global de lutte contre les inégalités conduisant à la pauvreté. Dans cette lutte contre les inégalités et la pauvreté, le CPAS, indépendant et en synergie avec la commune, constitue la pierre angulaire.

Les CPAS sont les ultimes remparts de notre système de protection sociale et de solidarité. Ils doivent être soutenus en conséquence. Ce soutien passe, entre autres, par l'augmentation, de manière substantielle, du pourcentage fédéral de remboursement du RIS (revenu d'intégration sociale) afin que celui-ci atteigne, au minimum, le montant du seuil de pauvreté et par un taux d'encadrement plus important (plus de personnel pour traiter un même nombre de dossiers).

L'explosion du nombre de bénéficiaires du RIS a accru le rôle des CPAS en matière d'émancipation individuelle et de lutte contre la pauvreté. Or, une étude belge a estimé à 62% le taux de non-recours au RIS pour les ayants droit. En d'autres termes, plus d'une personne ayant droit au soutien du CPAS sur deux n'y fait pas appel. L'octroi d'un revenu d'intégration sociale revu à la hausse doit aller de pair avec l'automaticité et l'individualisation des allocations sociales. Pour **Flobecq Vivacité**, il est intolérable de constater que certaines personnes dans la précarité ne franchissent pas les bonnes portes alors que les pouvoirs publics disposent de banques de données numérisées susceptibles de connaître précisément les aides auxquels chacun a droit, le tout en garantissant un usage éthique et respectueux de ces données privées. Pourtant, à Flobecq, nous demeurons très attentifs à ces questions. De même, nous avons le devoir et la capacité, eu égard à la taille de notre Commune et notre connaissance de nos concitoyens de ne laisser personne sur le carreau.

Un autre moyen de renforcer le non recours aux droits a trait à la lutte contre les préjugés et stigmates liés à l'aide sociale. La pauvreté n'est pas une faute et l'aide sociale est un droit.

Une autre raison à ces non-recours concerne l'image négative de l'aide sociale. Le discours ambiant et néo-libéral a gagné du terrain en matière de clichés et de préjugés : le pauvre comme une charge, la société d'assistés, les paresseux au crochet de la société… Cette vision péjorative doit également être brisée afin de rendre à la solidarité toute sa noblesse.

Pour lutter contre la violence institutionnelle qu'est la pauvreté, pour combattre l'exclusion sociale et pour favoriser l'émancipation, les communes mettent en place des mesures transversales visant à :

- Garantir un égal accès aux services communaux, des CPAS, des zones de police et des intercommunales, avec une attention particulière pour les plus précarisés. Il s'agit notamment d'utiliser un langage simple, clair et pédagogique dans les courriers et de limiter autant que

[38] Le taux de RIS s'élève à 1,7% de la population entre 18 et 64 ans. Elle est de 4,6% en Hainaut et de 4,1 en Wallonie.

possible la paperasserie et les formalités administratives. La lutte contre la fracture numérique (éviter d'uniquement passer par internet pour certaines demandes), l'accessibilité en termes d'horaires ou de guichet unique sont d'autres mesures cibles pour un accès plus égal aux services communaux et provinciaux ;

- Renforcer, dans la commune, le plan de cohésion sociale existant afin qu'il permette de coordonner et développer un ensemble d'initiatives (accès à la santé, retisser les liens sociaux, etc.) à Flobecq et pour que chaque personne puisse vivre dignement ;

- Adapter, aussi souvent que possible, les politiques tarifaires (coût des crèches, écoles, des aides à domicile, notamment les repas, etc.) aux revenus des citoyens ;

- Soutenir les associations locales, en particulier celles actives en éducation permanente, afin de déconstruire les préjugés, notamment en matière de pauvreté et d'aide sociale. Ce peut être une mission d'un Groupe de travail de notre « Forum des Associations » ou de la « Maison des jeunes » ;

- Eviter toute mesure répressive ou stigmatisante des personnes en situation de marginalité en développant des actions ciblées visant un meilleur accompagnement social de ces personnes ;

- Continuer à soutenir les initiatives citoyennes d'accueil des réfugiés et primo-arrivants (ILA) et développer une politique communale propre d'accueil et d'intégration des primo-arrivants, valorisant l'autonomie et l'émancipation individuelle. C'est une des initiatives prises lors de la législature précédente par les citoyens flobecquois qui devra être accompagnée et valorisée.

Les CPAS jouent un rôle fondamental en matière de cohésion sociale. **Flobecq Vivacité** propose de :

- Maintenir et développer une aide sociale complète par les CPAS (mécanismes des « articles 60 et 61 » tels que prévus par la loi organique des CPAS, insertion professionnelle, aides à domicile, aides juridiques, logement, etc.), visant l'accès de tout citoyen aux droits fondamentaux, notamment ceux que lui garantit l'article 23 de la Constitution ;

- Privilégier une logique d'accompagnement de qualité du bénéficiaire du CPAS, dans tous les aspects de sa vie, et non une logique de contrôle ;

- Poursuivre le développement du Service de médiation de dettes de la Commune de Flobecq.

La cohésion sociale peut être soutenue par une politique locale dynamique en termes d'économie et d'emploi. Aussi, **Flobecq Vivacité** propose de :

- Développer l'économie sociale et solidaire, par le partenariat avec les entreprises d'économie sociale, pour susciter l'émergence de nouvelles initiatives économiques communales comme la garde d'enfants, les « repair-cafés » ou encore les services de restauration et d'alimentation locales. Flobecq a déjà noué, dans le passé, de nombreux accords de ce type (PROGRESS, asbl, Ressourceries, AID Escale…) ;

- Soutenir l'insertion professionnelle et le développement de synergies entre les entreprises d'insertion socio-professionnelle et les CPAS de Flobecq ;

- Développer, à travers notre plan de cohésion sociale, notre Maison de l'Emploi et notre EPN[39], des services d'aide à la recherche d'emploi en proposant une aide à la rédaction de CV et de lettre de motivation, une mise à disposition d'outils informatiques, des séances de préparation aux entretiens d'embauche, des permanences « emploi », etc. ;

- Poursuivre notre politique de mise à l'emploi des demandeurs fragilisés en activant les aides régionales et fédérales (APE, articles 60-61, ACS).

Les politiques de logement et d'énergie participent de la cohésion sociale au niveau local. **Flobecq Vivacité** propose de :

- Construire et rénover des logements publics, notamment sociaux, en investissant notamment dans l'efficacité énergétique afin d'améliorer l'isolation et la passivité des logements ;

- Développer, en collaboration avec l'Agence immobilière sociale de Flobecq (Ath, Lessines), des mécanismes de conventionnement visant à encadrer le loyer et assurer la qualité du logement ;

- Remettre sur le marché les logements inoccupés à travers la réquisition ou la taxation dissuasive. Nous en avons un certain nombre à Flobecq ; On peut aussi taxer davantage les immeubles inoccupés ;

- Convier les promoteurs à mettre en vente ou en location au moins 10% des logements qu'ils construisent afin de les ouvrir aux plus bas revenus ;

- Lutter contre les marchands de sommeil et l'insalubrité des logements (des tentatives ont eu lieu à Flobecq) ;

- Diffuser les grilles indicatives régionales des loyers ;

- Poursuivre le support associatif (Collines Sous Levant) qui accompagne les citoyens, en particulier les moins favorisés, face à leur facture d'énergie (guidance, tuteurs énergie, travaux économiseurs d'énergie, etc.) et/ou leur facture d'eau (guidance et travaux contre les fuites d'eau, etc.) ;

- Favoriser les achats groupés d'énergie (électricité, gaz, pellets, etc.) en participant aux opérations proposées par le secteur associatif ou des plateformes Internet existantes ;

- Constituer des coopératives, regroupant les acteurs publics locaux et les citoyens, comme moteurs de projets d'économies d'énergie et de production renouvelable, accessibles à tous, dont les ménages vulnérables, afin de se réapproprier l'énergie collectivement.

La politique de l'enfance peut utilement soutenir la cohésion sociale. **Flobecq Vivacité** entend :

- Réfléchir à un nouveau projet d'extension de la crèche « Calinou » et accroître les capacités d'accueil ;

- Continuer à pratiquer des tarifs adaptés aux revenus des familles ;

[39] Espace public numérique – ordinateurs disponibles librement à la Commune.

- Poursuivre le développement d'une offre d'accueil extrascolaire de qualité accessible à tous les enfants, en proposant des tarifs adaptés aux revenus des familles.

Sources d'émancipation personnelle, la culture et le sport s'inscrivent dans une vision englobante de la cohésion sociale. Aussi, **Flobecq Vivacité** propose de :

- Développer une véritable équipe de « médiation culturelle » ayant pour objectif de mieux faire connaître aux citoyens l'offre culturelle présente sur le territoire de Flobecq et de les inciter à participer à la vie culturelle du village ;

- Renforcer les partenariats entre opérateurs sociaux (CPAS, l'ASBL, Article 27) et opérateurs culturels en vue de développer un accès à la culture pour les publics plus fragilisés ;

- Renforcer et promouvoir les forfaits ou les abonnements sportifs donnant accès à coût réduit à une série d'activités et d'infrastructures sportives de la commune de Flobecq ;

- Soutenir les initiatives visant à la réduction des coûts d'affiliation ou d'accès à la pratique sportive pour les familles qui connaissent des difficultés sociales ou économiques ;

- Continuer et renforcer l'organisation de stages sportifs encadrés à coûts réduits pendant les vacances scolaires, en développant les partenariats entre les communes (Flobecq/Ellezelles/Lessines) et l'Adeps. Offrir davantage d'initiations sportives gratuites ;

5.4. Personnes en situation de handicap

Tout citoyen a les mêmes droits et les mêmes libertés. Travailler à une pleine inclusion des personnes en situation de handicap dans la société, c'est leur permettre de participer activement à toutes les facettes de la vie collective. C'est tout particulièrement difficile à la campagne où les infrastructures sont moins adaptées que dans les villes. Les communes possèdent de nombreux leviers, dans les domaines de la vie quotidienne, pour renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap dans leur milieu de vie, dans le respect de la Convention de l'Organisation des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

Actuellement, il subsiste encore un grand nombre d'obstacles empêchant les personnes en situation de handicap d'exercer pleinement leurs droits.

Flobecq Vivacité plaide en faveur d'une logique d'« accessibilité universelle » utile à tous les citoyens, se traduisant par « l'accès à tout pour tous ».

5.4.1. Promouvoir l'accessibilité universelle dans toutes les communes

Flobecq Vivacité propose de :

- Mettre en place un « conseil transversal de promotion du bien-être »[40]. Il aura pour objectif de renforcer la qualité de vie des habitants. Il rendra notamment des avis sur l'accessibilité « à tout pour tous ». Il veillera également à ce que les décisions de la commune respectent la Convention de l'Organisation de Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Ce conseil sera composé des habitants, des acteurs de terrain (du domaine sanitaire, social, environnement, logement, etc.) et de représentants de la Commune de Flobecq. Les habitants y seront représentés : personnes porteuses de handicap, ainés, soignants, enseignants, acteurs sociaux et économiques, etc. Le conseil transversal de promotion du bien-être s'inscrira dans une démarche de dialogue avec les habitants et participera à la co-construction des politiques publiques. La commune veillera à ce que le conseil puisse fonctionner de manière optimale (support administratif, encadrement, etc.) afin qu'il puisse remplir sa fonction de concertation entre la commune et les citoyens ;

- Concevoir les bâtiments et aménagements publics dans une perspective d'accessibilité universelle de sorte que les personnes en situation de handicap puissent - avec la plus grande autonomie possible - circuler, accéder aux locaux et équipements, utiliser les équipements, se repérer, communiquer et bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement ou cette installation a été conçu : rampes d'accès, toilettes adaptées, douches de plain-pied, suppression des différences de niveau, largeur des passages entre pièces, dimensions minimales des entrées et des ascenseurs, hauteur maximale des boutons d'appel, etc. ; Cette intention a toujours été concrétisée dans les faits et le sera dans le nouveau projet de Grand'Place de Flobecq où une circulation sera prévue pour les malvoyants.

- Veiller à ce que les conditions d'accès des personnes ayant des difficultés de mobilité soient identiques à celles des personnes valides ou, à défaut, présentent une qualité d'usage équivalente.

5.4.2. Renforcer les personnes en situation de handicap dans leur citoyenneté

[40] A intégrer, le cas échéant, dans un Groupe consultatif plus « généraliste » constitué de sous-groupes.

Flobecq Vivacité propose de :

- Développer des formations pour les agents du personnel communal et du CPAS à l'accueil des personnes porteuses de handicap ;

- Améliorer l'accessibilité de l'information communale (braille, langue des signes, taille des pictogrammes, pictogrammes, réalisation de versions « faciles à lire », etc.), et la mise en conformité des sites internet de la commune avec les outils d'aide personnelle. Actuellement, les langages W3C ou *web content accessibility guidelines* (WCAG) garantissent cette conformité ;

- Développer des actions de sensibilisation à l'approche et l'intégration du handicap dans la Commune ;

- Adhérer à la Charte communale de l'intégration de la personne handicapée via le label Handy-City ;

5.4.3. Renforcer le soutien à l'emploi des personnes en situation de handicap

Pour favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap, **Flobecq Vivacité** entend :

- Atteindre un taux de 3% d'emploi de personnes en situation de handicap dans la Commune de Flobecq (nous y sommes presque…), les centres publics d'action sociale et les associations de services publics ;

- Poursuivre notre collaboration avec les entreprises de travail adapté (ETA) ou les homes, afin d'améliorer l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.

5.4.4. Soutenir l'accessibilité de la culture, du sport et des festivités communales

Flobecq Vivacité veut améliorer l'accès des personnes en situation de handicap à toutes les activités et tous les évènements communaux. De même, il veut améliorer leur accès à la culture en qualité de spectateur, visiteur ou acteur.

Flobecq Vivacité propose de :

- Rendre plus accessibles les activités sportives et culturelles ainsi que les festivités locales pour les personnes en situation de handicap. Pour ce faire, les associations représentatives seront associées à l'organisation de chaque événement communal, qu'il soit festif, informatif, sportif ou culturel ;

- Organiser davantage encore d'initiatives d'intégration par des rencontres sportives et culturelles des personnes valides et de personnes en situation de handicap ;

- Informer du niveau d'accessibilité des évènements socioculturels ou sportifs ;

- Accroitre et diversifier l'offre dans les bibliothèques de livres pour personnes aveugles et malvoyantes (audiolivres, livres en braille, livres en gros caractères).

6. Culture, médias, jeunesse et sport

Table des Matières

- Culture
  - Accès à la culture pour tous
  - La culture pour tous
  - Le développement de l'offre culturelle
  - La promotion de la culture locale
- Jeunesse
- Sport

6.1. Culture

L'émancipation individuelle constitue le fil rouge du projet de **Flobecq Vivacité**. L'émancipation s'éveille à travers les valeurs que transmet la culture : ouverture au monde, liberté d'expression, curiosité, esprit critique ou encore tolérance. La culture est un épanouissement personnel qui favorise le tissage de liens sociaux et le développement d'une conscience individuelle et collective emprunte de bienveillance.

Les petites communes rurales comme Flobecq ne doivent pas échapper à cette ambition. Mieux, elles doivent montrer l'exemple. C'est notamment ainsi que nous avons une **Résidence d'artistes** où foisonnent les activités.

Flobecq Vivacité porte un projet culturel ambitieux qui vise la défense des droits culturels et s'articule autour de quatre thématiques clés :

6.1.1. L'accès à la culture pour tous

Afin de développer une politique culturelle qui soit accessible au plus grand nombre, **Flobecq Vivacité** propose de :

- Investir dans une véritable équipe de médiation culturelle ayant pour objectif de faire connaître aux citoyens l'offre culturelle présente sur le territoire et de les inciter à participer à la vie culturelle de la cité ;

- Soutenir l'émergence et le développement de projets associatifs d'éducation permanente favorisant la participation à la démocratie et la citoyenneté. C'est déjà une des missions du « ***Forum des Associations*** » qui se réunit régulièrement à cette fin. Cette mission pourrait aussi être confiée à la « ***Maison des Jeunes*** » de Flobecq ;

- Etablir et diffuser un inventaire des acteurs culturels et de leurs activités au sein de la commune (par exemple, un agenda des événements culturels et des acteurs locaux) ;

- Renforcer les partenariats entre opérateurs sociaux (CPAS, l'ASBL Article 27) et opérateurs culturels en vue de développer un accès à la culture pour les publics plus fragilisés ;

Culture et démocratie vont de pair. La démocratie culturelle doit se traduire aujourd'hui par un renforcement de la démocratie participative. Les pouvoirs publics, dont les communes, doivent veiller à établir un cadre qui incite les citoyens à développer ou participer à toute initiative visant à renforcer la démocratie. A ce titre, **Flobecq Vivacité** s'engage à :

- Créer une commission consultative culturelle et citoyenne à Flobecq ;
- Veiller à conserver, au niveau communal, un financement fort des activités culturelles, bibliothèques publiques et associations d'éducation permanente et de jeunesse ;
- Soutenir les œuvres artistiques reposant sur la participation citoyenne et les associations promouvant une politique de sensibilisation citoyenne.

6.1.2. Le développement d'une offre culturelle propre

Chaque territoire a ses spécificités, tant sociales qu'économiques ou démographiques. Tel est évidemment aussi le cas pour Flobecq. **Flobecq Vivacité** propose ainsi de :

- Veiller à ce que Flobecq poursuive et développe une politique spécifique en matière de culture ;
- Favoriser la concertation entre les centres culturels (Ath, Lessines, Pays des Collines) et les communes non desservies par un centre culturel (Comme Flobecq) ;
- Créer une Académie de Musique à Flobecq ;
- Proposer des espaces de répétition et d'exercice adéquats aux groupes musicaux, compagnies de théâtre, compagnies de danse, etc. ;
- Mener des politiques culturelles qui suscitent la créativité pluridisciplinaire (permettre à chaque discipline de se marier à d'autres et de ne pas rester cloisonnée). Soutenir à cette fin les associations locales qui s'investissent dans ce domaine (Robert Rolland – Art@Flobecq) ;
- Développer et soutenir les projets culturels favorisant les contacts intergénérationnels et le vivre-ensemble (mixité linguistique) et aussi des ateliers de promotion de la langue picarde ;
- Soutenir les initiatives visant l'intégration des personnes réfugiées ou migrantes, en tant qu'acteurs culturels à part entière (Voir Initiative Locale d'Accueil de Flobecq) ;
- Développer et encourager une politique de sauvegarde des archives en tant que patrimoine culturel local (Voir Service Archivistique de Louis Pütz) ;
- Définir une politique communale en matière de bibliothèques qui soutienne l'accès à la lecture et au patrimoine exceptionnel que constituent les ressources bibliothécaires, mais aussi, plus largement, flobecquois ;
- A cet égard, relancer des chantiers de fouilles archéologiques et des travaux de recherches historiques pour promouvoir notre patrimoine et nos racines.

- Favoriser les partenariats entre les bibliothèques et les écoles et associations locales en vue de développer les activités des bibliothèques (initiation et formation des citoyens à internet, au numérique et à l'usage éthique d'internet et des réseaux sociaux, lecture publique, projets intergénérationnels) ;

- Valoriser le développement de la pratique de la lecture auprès de publics précarisés ou isolés des bibliothèques, en développant des synergies avec les CPAS et les opérateurs actifs dans l'intégration sociale.

6.1.3. Promouvoir la culture locale

Le talent des artistes flobecquois, est largement reconnu et ce, dans tous les domaines artistiques (peinture, sculpture, écriture, musique…). Les politiques culturelles des communes peuvent permettre l'éclosion de nouveaux talents. A cette fin, **Flobecq Vivacité** propose de :

- Continuer à programmer et mettre en avant des artistes locaux dans les événements culturels des communes (première partie d'artistes professionnels, expositions, etc.) ou l'aménagement des lieux publics ;

- Promouvoir l'émergence des jeunes artistes, notamment locaux ;

- Continuer à valoriser le patrimoine mobilier et immobilier flobecquois par le remplacement des membres de la Commission locale du Patrimoine dont les piliers cèdent la main.

- **Mais aussi :**

  - **Poursuivre les productions artistiques propres lors des Antoniades ;**
  - **Maintenir les Fêtes de la Musique ;**
  - **Raviver le sentiment d'être flobecquois, notamment chez les jeunes, en inscrivant sans cesse dans son époque, les activités festives et culturelles que l'on développe ;**
  - **Maintenir le folklore et les activités culturelles originales lors de la Ducasse St-Christophe ;**
  - **Promouvoir sans cesse nos artistes locaux ;**
  - **Valoriser et soutenir notre folklore et en particulier les « Géants de Flobecq » et son exemplaire le plus spectaculaire, le St-Christophe sur échasses ;**
  - **Rééquiper la Maison de village, comme une véritable salle de spectacle professionnelle (Régie lumière et son – ventilation - loges) ;**

6.2. Jeunesse

Flobecq Vivacité, les jeunes doivent pouvoir s'exprimer pleinement et il convient d'encourager le développement de leurs projets individuels ou collectifs. La participation active des jeunes à la société en tant que citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires doit être fortement soutenue, quels que soient leur genre, leur condition sociale ou leur identité culturelle.

Ces objectifs peuvent être rencontrés grâce à des articulations renforcées entre les pouvoirs locaux et les acteurs travaillant pour et avec les jeunes.

Au niveau de Flobecq, **Flobecq Vivacité** propose de soutenir les initiatives d'expression et de participation locale des jeunes, ce qui suppose de :

- Mettre en place une politique de sensibilisation à destination et avec les jeunes sur les sujets qui les intéressent (environnement, lutte contre les discriminations, alimentation, etc.) ;

- Réaliser, avec les acteurs de la jeunesse et les jeunes qui le souhaitent, une analyse concertée des besoins et des attentes de ces derniers au niveau local en termes de participation et de développement de la citoyenneté ;

- Sur base de cette analyse partagée, rencontrer les préoccupations et souhaits exprimés ;

- Offrir des lieux permettant l'apprentissage à la citoyenneté, la découverte artistique, le débat démocratique, etc., par exemple au travers de la « Maison des jeunes » ;c

- Soutenir des pratiques permettant le renforcement d'espaces de participation effective des jeunes, comme par exemple les conseils consultatifs de jeunes ;

- Valoriser les lieux d'expression des jeunes, notamment via des collaborations avec des acteurs locaux (établissements scolaires, secteur associatif, acteurs culturels, etc.).

Ces propositions se mettront en place de manière ouverte et avec tous les acteurs volontaires mais aussi et surtout, via le « Club des Jeunes de Flobecq » et le « Conseil Communal des enfants ».

6.3. Sport

Une activité sportive régulière contribue au développement du bien-être et au maintien d'une bonne santé. Le sport constitue également un facteur d'insertion et d'acceptation des différences. Une véritable politique sportive se doit donc d'encourager et de permettre une pratique sportive conforme aux besoins et aux envies de chacun. A cette fin, Flobecq dispose déjà, dans l'absolu et pour sa taille, d'infrastructures sportives exceptionnelles.

Une activité sportive est également bénéfique tout au long de la vie. Pour favoriser cette activité, **Flobecq Vivacité** propose de :

- Développer l'offre d'infrastructures sportives via la construction **d'une extension au Centre sportif Jacky Leroy**, pour les sports de ballon et les cours collectifs ;

- Permettre à un public le plus large possible l'accès aux infrastructures des écoles ou d'entreprises partiellement utilisés ;

- Installer un système de refroidissement/ventilation plus adapté au Centre sportif (les gens désertent la salle en été).

- Envisager la création de terrains de Beach Volley au par cet/ou au Centre sportif ;

- Recréer un parcours VITA dans le bois de La Louvière ;

- **Créer des terrains de Padel**, de manière centralisée (Centre Jacky Leroy) et décentralisée (Site du Radar à la Houppe).

- Rédiger et mettre en œuvre au sein de la commune, en partenariat avec les citoyens et les associations sportives, un « plan d'action sport » visant à développer de nouvelles activités et à répondre aux besoins et aux envies des habitants de la commune. Ce plan d'action pourra également intégrer des éléments liés au transport vers les infrastructures sportives. Ce plan sera établi avec le Comité des utilisateurs du Centre sportif Jacky Leroy ;

- Garantir l'accès des infrastructures et la pratique des activités sportives aux personnes en situation de handicap ;

- Favoriser l'activité physique auprès des seniors via le renforcement de l'accessibilité à nos infrastructures, le développement d'une offre adaptée ou la création d'activités intergénérationnelles ;

- Continuer à organiser au sein de la commune ou sur une base supra communale des manifestations sportives (par exemple des «Olympiades », des journées « aventure » et « découvertes ») pour sensibiliser à la pratique sportive. Poursuivre notre collaboration avec l'asbl « Panathlon » afin de promouvoir les valeurs positives véhiculées par le sport et, notamment, le fair-play[41] ;

- Organiser des compétitions sportives « inter-écoles » ;

- Installer davantage de fontaines d'eau autour des aires de jeux et dans les grands espaces verts.

Pour de nombreuses familles et de nombreux jeunes, la pratique d'une activité physique peut représenter un coût important. Pour contribuer à lever les freins financiers à la pratique d'une activité sportive, **Flobecq Vivacité** propose de :

- Mettre en place des forfaits ou des abonnements sportifs donnant accès à un coût réduit à une série d'activités et d'infrastructures sportives de la Commune ;

- Développer une offre encadrée gratuite au sein de la Commune ;

- Soutenir les initiatives visant à la réduction des coûts d'affiliation ou d'accès à la pratique sportive pour les familles qui connaissent des difficultés sociales ou économiques ;

- Renforcer l'organisation de stages sportifs encadrés à coûts réduits pendant les vacances scolaires, en développant les partenariats avec le CPAS et l'Adeps.

Support aux Clubs sportifs

- Soutenir les clubs qui s'entrainent et jouent leurs compétitions au Centre sportif en les aidant à collecter du sponsoring, leur offrant des subventions et des aides adaptées. Rappelons que désormais nous avons un « **Volley Club Lessines… Flobecq** » ! Un Club de tennis de table qui a abandonné son nom (Papignies) pour devenir flobecquois et un **Club de Badminton purement flobecquois !** Ils doivent être encouragés comme il se doit.

[41] Nous avons d'ailleurs baptisé le lieu où se trouve le Centre sportif : « Esplanade du Fair-play »

7. Sécurité

Dans le champ de la sécurité, **Flobecq Vivacité** entend réaffirmer le rôle cardinal de l'Etat : la sécurité est et doit rester un service public. C'est à l'Etat, notamment dans ses composantes communale, d'assurer via les services locaux de police l'exercice des compétences essentielles de sécurité. Il s'agit de garantir à tous les citoyens leur droit à la sécurité, de veiller au bien-être de chacun et au respect de l'intérêt général en toute impartialité.

Pour **Flobecq Vivacité**, la mise en œuvre de politiques de sécurité efficaces s'articule autour d'une approche équilibrée en prévention et répression ; elle implique la coordination des différents acteurs : police, justice, commune, associations.

A cet égard, le bourgmestre est l'élu responsable de l'ordre public le plus proche des préoccupations des citoyens. Il peut organiser un cadre partenarial et le décloisonnement des secteurs, dans la recherche d'une plus grande cohésion sociale.

7.1. Déployer une véritable police de proximité au service de la population

Le principe de police de proximité exige une présence physique en rue. Les policiers présents sur le terrain développent un réseau auprès des citoyens, s'informent en permanence des faits et agissements des quartiers dont ils ont la charge, partagent les préoccupations de la population avec laquelle ils restent en permanence en contact dans le cadre d'une relation de confiance mutuelle.

Ce rôle doit être renforcé dans le cadre de la police des Collines à Flobecq. Des moyens suffisants doivent lui être accordés pour que cette proximité soit renforcée.

- Réfléchir, en collaboration avec les autres Communes de la zone de Police, à une réorganisation de la zone et de son fonctionnement et, pourquoi pas, via un rapprochement avec une autre zone.

- Après vérification de leur conformité aéronautique, pourvoir l'un de nos terrains de football d'un système de balisage automatique qui permette l'atterrissage nocturne d'hélicoptères en mission médicale urgente. Participons à l'effort en la matière du Centre Médical de Bra-sur Lienne qui vise les 200 terrains de football acquis à cette mission cf site http://www.lurgencecestvous.be/2017/03/15/le-cmh-peut-eclairer-100-terrains-de-football/ Pourquoi ne pas étendre cette initiative à notre province ? N'oublions jamais que la vie humaine n'a pas de prix

7.2. Accorder une attention particulière au bien-être au travail des policiers

Le métier de policier est un métier passionnant mais difficile.

Pour **Flobecq Vivacité**, améliorer les conditions de travail des agents est une préoccupation centrale. Cela passe par la nécessité d'accorder aux services de police les moyens financiers, matériels et humains indispensables à l'exercice de leurs tâches. Il s'agit de la condition préalable à l'allégement de la charge de travail administratif qui pèse sur les policiers, afin qu'ils puissent se concentrer sur leur véritable métier. Ces moyens doivent néanmoins s'inscrire dans une politique globale au niveau de la Zone, empreinte d'efficacité et d'efficience, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

7.3. Agir sur la sécurité routière

La sécurité routière arrive très souvent en tête des préoccupations des citoyens lors de consultations sur la sécurité en général. En effet, traiter des problèmes de vitesse excessive ou d'aménagements inadéquats de voiries peut permettre de sauver des vies.

Flobecq Vivacité propose de :

- Etablir, à l'échelle de la zone de police, un diagnostic et un plan de sécurité routière qui intègrent tant le volet sensibilisation que la lutte contre les comportements à risque ;

- Entretenir les voiries communales et prévoir des aménagements pour réduire la vitesse et améliorer la sécurité de tous les usagers (radars indicatifs, passages pour piétons mieux mis en évidence, ilots directionnels, rétrécissements de voirie, pistes cyclables, trottoirs plus larges, bollards, etc.) ;

- Aménager les abords d'école, les quartiers résidentiels, etc., pour protéger les usagers plus faibles ;

- Marquer les entrées de hameaux afin d'indiquer les zones où la population est plus dense ;

8. International

Flobecq Vivacité considère les Communes comme des acteurs importants de la solidarité internationale.

La Commune de Flobecq est déjà inscrite dans de nombreux projets internationaux, européens et mondiaux. Il en est tout particulièrement ainsi avec l'Afrique où Flobecq développe des relations avec le Congo (Kivu) et bientôt, le Burkina-Faso et le Mali. Dans le passé, nous sommes également intervenus à Madagascar…

Pour Flobecq Vivacité, ce n'est pas parce que nous sommes une petite commune privilégiée d'Europe qu'il ne faut pas avoir un regard sur le monde. C'est également ainsi que nous avons conçu notre politique de développement durable. Nous sommes locataires de la Planète, où que nous soyons.

Dans ce cadre, **Flobecq Vivacité** propose de :

- Créer ou renforcer les jumelages avec des villes et communes du Sud ;

- Continuer à soutenir financièrement des actions de solidarité internationale issues de la société civile, par exemple en soutenant l'opération 11.11.11, action pluraliste qui permet chaque année de financer des dizaines de projets construits par les ONG belges en partenariat avec la société civile des pays en développement, et/ou en soutenant des initiatives prises par les habitants de la commune ;

- Mettre une politique en place d'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire, au travers d'activités de sensibilisation dans les écoles de la commune (par exemple, en participant aux Olympiades 11.11.11), de la mise à disposition d'outils dans les bibliothèques communales ou encore de l'organisation d'une semaine annuelle de la solidarité internationale ;

- Introduire des critères de respect des normes sociales et environnementales, du droit international et des droits humains fondamentaux dans tout marché public, assortis de mécanismes de contrôle que l'entreprise sélectionnée met en œuvre une politique réelle de diligence raisonnable et de sanctions en cas de non-respect des clauses ;

- Devenir une « commune du commerce équitable » en mettant en œuvre une politique de promotion de celui-ci via les marchés publics, mais aussi vis-à-vis de tous les acteurs collectifs (commerces, entreprises, écoles, etc.) et des citoyens de la commune ;

- Mener des projets concrets de collaborations sur les énergies vertes ou l'épuration des eaux avec des acteurs publics et privés flobecquois ;

- Etablir des liens avec les pays les plus avancés en matière de développement durable, d'éducation et de promotion du « bonheur » et du « bien-être », comme les régions scandinaves ;

Projets phares d'infrastructures

8.1. Réaménagement de la Grand Place de Flobecq

8.2. Agrandissement du Centre sportif Jacky Leroy avec le concours d'Infrasport (RW)

8.3. Création de terrains de Padel et de fitness extérieur au Centre sportif

8.4. Finalisation de l'extension de la bibliothèque de Flobecq

8.5. Développer notre approche d'éclairage « smart » et autonomes dans tous les projets communaux ;

8.6. Implanter des caméras ANPR (Radars discriminants) aux entrées du village avec le concours de Proximus et des Zones de Police ;

8.7. Créer un « **Centre d'interprétation », un musée de la bière et des Brasseries de Flobecq** sur le site de l'ancienne Brasserie Loix, attenante au Parc Communal qui se verra ainsi, également, revalorisé.

8.8. Refaire les voiries sur le site de la Crète avec une attention particulière pour la sécurité ;

8.9. Identification des hameaux

8.10. Restauration orgues

8.10.1.1. Voiries à réhabiliter :

- Campagne d'asphaltage comme nous venons de finir
- Réalisation des doubles enduisages de la plupart de nos voiries pour les protéger durant les 10 années à venir.
- Dalles en béton du côté de La Houppe et refaire les joints de celles-ci ;
- rue Wahier
- Aulnoit (adjudication en cours)
- Pavage de la rue du vieux Chateau

8.11. Autres axes transversaux

8.11.1. Finances, budget et fiscalité

8.11.1.1. Poursuivre notre politique de bonne gestion des finances communales
8.11.1.2. Maintenir inchangée, la fiscalité communale durant toute la législature
8.11.1.3. Examiner les possibilités qui existent de limiter les frais liés à la démocratie locale, sans en entraver la vigueur[42].
8.11.1.4. Abandonner la taxe sur les terrains non-bâtis et promouvoir la densification de l'habitat dans le centre et les hameaux ;

[42] A titre d'exemple, le fait de n'avoir pas désigné un 3ième Echevin durant la législature nous a permis de gagner… 600.000 € en six ans…